



POUR UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS TROPICALES

The background of the cover is a vibrant photograph of a tropical forest. In the foreground, there is a clear, shallow stream with green water, surrounded by lush green trees and foliage. The sun filters through the canopy, creating dappled light. The text "RAPPORT D'ACTIVITÉ" is overlaid in large, white, bold, sans-serif capital letters.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

The bottom right portion of the cover features a close-up, high-resolution image of a tree trunk, showing the intricate, wavy patterns of its reddish-brown wood grain.

2017





SOMMAIRE

1	ÉDITOS.....	4
2	PRÉSENTATION DE L'ATIBT.....	8
3	GOVERNANCE.....	10
4	L'ÉQUIPE.....	11
5	LES ADHÉRENTS.....	12
6	CHIFFRES CLÉS 2017 ET PERSPECTIVES 2018.....	17
7	LES COMMISSIONS ET LE CONSEIL SCIENTIFIQUE.....	18
8	TEMPS FORTS 2017.....	21
9	LES 4 SITES INTERNET DE L'ATIBT.....	23
10	LES RÉSEAUX SOCIAUX.....	27
11	DOSSIER LA FILIÈRE FORESTIÈRE.....	28
12	LES ACTIVITÉS TECHNIQUES DE L'ATIBT.....	42
13	LES PROJETS GÉRÉS PAR L'ATIBT.....	50
14	LES PERSPECTIVES 2018.....	65



ÉDITO

ROBERT HUNINK - PRÉSIDENT

Le rapport d'activité 2017 de l'ATIBT vous présente l'Association et son équipe, les principaux aspects budgétaires, notre socle d'adhérents, les différents projets en cours dédiés à la gestion responsable des forêts, les initiatives marketing et communication, et de nombreux autres sujets qui valent la peine d'être lus.

Au cours de l'année écoulée, l'ATIBT a participé à de nombreux forums et ateliers, ce qui est la preuve tangible que les gouvernements, donateurs et ONG considèrent l'Association comme un partenaire majeur dans la mise en œuvre de pratiques de gestion durable des forêts.

“ *Au cours de l'année écoulée, l'ATIBT a participé à de nombreux forums et ateliers, ce qui est la preuve tangible que les gouvernements, donateurs et ONG considèrent l'Association comme un partenaire majeur dans la mise en œuvre de pratiques de gestion durable des forêts.* ”

L'ATIBT a également lancé de nouvelles initiatives et a affermi son statut de solide défenseur du commerce de bois tropicaux légalement produits.

Sans aucun doute, le plus grand défi pour l'ATIBT en 2017 a été la **discussion sur les paysages forestiers intacts (PFI ou IFL en anglais)** et le rôle clé que l'organisation

a joué en faisant voter la motion 34 lors de l'assemblée générale du FSC, tenue à Vancouver en novembre dernier. Pour en savoir plus sur l'Assemblée générale de FSC et mieux comprendre les enjeux de la motion 34, lisez les pages consacrées à ce sujet p.21.

Vous pourrez également retrouver dans ce rapport des informations détaillées sur tous nos projets existants. Ces projets ne seraient pas possibles sans la contribution financière des différents bailleurs de fonds et je voudrais donc citer **l'AFD (Agence Française de Développement)**, **l'UE (Communauté Européenne)** ; **le FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial)**, **la KfW (agence allemande de Développement (à travers le programme PPECF géré par la COMIFAC et la FAO) Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)** et **IDH (Sustainable Trade Initiative)**.

En juin, en marge de la première édition du **Gabon WoodShow à Libreville**, **l'ATIBT organisera son événement Racewood**. Compte tenu de la demande croissante en Afrique de bois semi-traités ou de produits finis, ce sera une excellente opportunité pour nos membres de présenter leurs entreprises et de renforcer les relations avec un large public international. L'ATIBT profitera aussi de l'occasion pour **promouvoir sa nouvelle marque «Fair&Precious»** et attirer l'attention sur les **nombreux avantages et applications du bois issu de sources durables**.





ÉDITO

BENOÎT JOBBÉ-DUVAL - DIRECTEUR GÉNÉRAL

Au tournant de l'année 2017-2018, notre profession affronte **une série de défis** auxquels nous devons faire face. Ils sont liés à des facteurs aussi bien internes qu'externes à notre secteur, et relèvent encore d'un cran le niveau des enjeux sur l'avenir de celui-ci.

Confrontés à des questions sur le coût de notre modèle économique, sur les problématiques de logistique, sur la concurrence déloyale de ceux qui ne respectent pas la légalité, sur le basculement des marchés, mais aussi à l'émergence positive de nouveaux acteurs innovants, notamment dans la zone industrielle économique spéciale de Nkok, au Gabon, notre stratégie reste inchangée. **Les grands objectifs sont toujours alignés avec ceux qui nous ont guidés jusqu'ici, mais il nous faut rester vigilants sur les questions fondamentales comme le respect de la légalité et la promotion d'une gestion durable des forêts tropicales**, tout en étant ouverts à des changements nécessaires pour que la certification forestière se développe à nouveau.



Le secteur privé permet de développer une économie forestière respectueuse du maintien des forêts, évitant ainsi leur conversion en terres agricoles, d'élevage, ou minières.



Avant tout, il convient de rappeler que l'ATIBT est représentative d'un secteur privé qui contribue à donner de la valeur économique aux forêts tropicales. Le secteur privé permet de développer une économie forestière respectueuse du maintien des forêts, évitant ainsi leur conversion en terres agricoles, d'élevage, ou minières ;

Des alternatives économiques à cette conversion doivent être proposées pour éviter la déforestation principalement liée à l'agriculture sur brûlis ou à l'agro-industrie, tout en permettant le développement économique et social de l'intérieur des pays producteurs.

Les forêts tropicales constituent un capital évident et renouvelable que savent apprécier les centaines de milliers d'employés de la filière, second employeur après l'État à la fois au Cameroun, au Gabon et en République du Congo, et qui reste très important dans les autres pays, en particulier la Côte d'Ivoire. Il est important de tout mettre en œuvre pour la sauvegarde des dizaines de millions d'hectares de forêts tropicales sous aménagement durable, notamment dans ce Bassin du Congo, où, comme chacun sait, **la déforestation a été pour partie contenue, au cours des dernières années, grâce à des politiques favorables naissantes, et aux efforts d'ONG et d'entreprises qui ont bien compris la nécessité de bien gérer la forêt.**

Les Plans d'Aménagement Forestier et le strict respect de la légalité tout au long de la chaîne de valeur, restent, dans ce contexte, le socle d'une bonne gestion forestière. L'engagement des concessionnaires dans **la traçabilité et le soutien au processus APV-FLEGT** est fort et doit être maintenu. Le respect de la légalité doit demeurer l'exigence minimale et incontestée dans l'industrie forestière.

Un long chemin reste certainement à parcourir pour faire évoluer les mentalités et rendre cette légalité indiscutable. Les Etats producteurs, mais aussi les consommateurs-importateurs, doivent être plus déterminés dans leurs décisions. Il leur faut effectuer un contrôle strict, objectif et direct sur le secteur. Les décideurs politiques doivent être davantage conscients de cet enjeu et ne pas admettre de faiblesses en matière de gouvernance forestière et de commerce du bois.

Le plan d'action FLEGT (Forest Law for Enforcement, Governance and Trade - Application des réglementations forestières, gouvernance et échange commerciaux), cadre politique européen pour lutter contre le problème de l'exploitation illégale du bois et son commerce associé, est un processus innovant et fort complexe, mais il permet d'imposer à terme le respect de la légalité et de promouvoir une bonne gouvernance forestière au travers des APV-FLEGT (Accords de Partenariat Volontaire). En aval, **les marchés doivent être exigeants,** vis-à-vis du bois en provenance d'Afrique, mais aussi d'Asie, d'où ils reviennent souvent transformés. **Les Etats européens se doivent d'appliquer le RBUE (Règlement Bois de l'Union Européenne, autre mesure phare du plan d'action FLEGT) de manière plus stricte.**

Bien entendu, la certification Gestion Durable, telle que développée par FSC et PEFC, permet encore d'aller plus loin pour encourager notamment les poli-

tiques d'achats responsables ; c'est la raison pour laquelle **notre association poursuivra son travail pour appuyer les systèmes de certification existants, au travers notamment de son programme de communication sur la marque Fair & Precious, destinée à promouvoir le bois tropical certifié.**

Rappelons que le secteur privé légal et certifié contribue au maintien des superficies forestières dans les pays d'Afrique Centrale, au maintien de la biodiversité et à celui de 90% du stock de carbone.

Certes, les schémas de certification peuvent encore être améliorés, avec des mesures sur lesquelles l'ATIBT a poursuivi des réflexions, comme les méthodes **EFIR (Exploitation Forestière à Impact Réduit).**

D'autres axes de travail vont être abordés en 2018, avec notamment **la recherche d'une valorisation plus efficace de l'exploitation pour réduire la pression sur les essences traditionnellement commercialisées.** Il convient de rappeler **la très grande diversité des essences forestières tropicales existantes – plusieurs milliers – au regard du très faible nombre d'essences commercialisées, qui se compte en 2 ou 3 dizaines.** Afin de tirer au mieux parti des études lancées fin 2017 par l'ATIBT sur la Côte d'Ivoire et les pays du bassin du Congo, un groupe de travail sera constitué pour préparer une participation de l'ATIBT au **Congrès Mondial d'Agroforesterie de 2019**, qui aura lieu à Montpellier.

En conclusion, **les efforts doivent être poursuivis et menés avec toutes les parties prenantes, États, ONG, Bailleurs, Professionnels et entreprises, pour que le modèle patiemment mis en place au cours des 25 dernières années se renouvelle et se renforce. Les entreprises pourront se succéder, mais les valeurs mises en place doivent par-dessus tout rester les mêmes.**

2 PRÉSENTATION

ASSOCIATION TECHNIQUE INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX



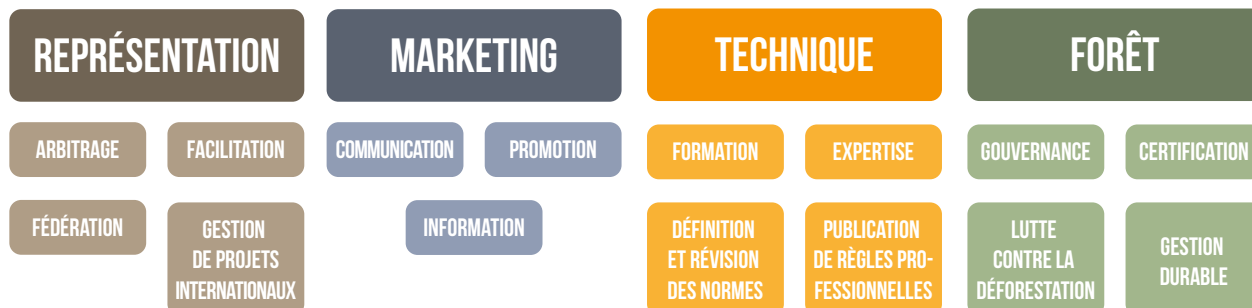
L'ATIBT a pour vocation d'être au service de la filière des bois tropicaux, de la forêt jusqu'au consommateur final. Elle joue un rôle moteur dans la mise en œuvre de projets internationaux dédiés à la gestion durable et responsable des forêts tropicales.



L'ATIBT se définit comme :

- le référent technique et scientifique de la ressource bois tropical, l'interlocuteur privilégié des professionnels de la filière et leur représentant auprès des différentes parties prenantes (Etats, organismes internationaux, ONG...) ;
- un gestionnaire de programmes internationaux en faveur de la gestion durable des forêts tropicales.

Les grands axes de travail de l'ATIBT sont les suivants :



L'ATIBT collabore activement avec les pays, les organisations internationales et les centres de recherche œuvrant pour la légalité de la production. **Elle assure aujourd'hui la promotion du développement d'une filière durable, éthique et légale des bois tropicaux, en tant que matière première naturelle, renouvelable et essentielle pour le développement**

socio-économique des pays producteurs.

Travailler avec l'ATIBT, c'est partager sa mission : contribuer au développement durable de la filière forêt-bois tropicale responsable, de la forêt jusqu'aux marchés, et assurer ainsi à la fois la viabilité économique, l'équité sociale et la conservation des écosystèmes forestiers.

Les statuts de l'ATIBT sont disponibles sur le site www.atibt.org dans la rubrique : *à propos de nous / Gouvernance / Statuts*

L'ATIBT interagit avec de nombreuses parties prenantes :



L'ATIBT veille à l'amélioration de la connaissance de la matière première qu'est le bois, dans ses usages, industrialisation, consommation et promotion. Elle apporte son soutien aux systèmes de certification forestière internationaux et nationaux, transparents et crédibles.

L'Association regroupe près de cent trente adhérents, issus d'une vingtaine de pays producteurs et consommateurs de bois tropicaux. Elle représente ainsi les intérêts de centaines de milliers de personnes travaillant dans la filière.

L'ATIBT intervient dans plusieurs domaines : la gestion forestière, l'industrie du bois et les autres métiers faisant partie du monde forestier, allant de la protection de la faune à l'équipement, la plantation forestière, la santé et l'éducation. Le comité scientifique

et technique créé en 2017, est chargé d'un rôle à la fois de conseil et de référence déontologique.

Grâce à ses experts techniques, l'ATIBT a su développer et promouvoir divers normes et outils pour la filière :

- *L'Atlas des bois tropicaux*
- *La Nomenclature générale des bois tropicaux*, fixant les noms pilotes internationaux
- Les règles de classement et de mesurage internationalement reconnues pour les grumes, les sciages et les placages tropicaux
- *Le Guide d'utilisation des bois africains éco certifiés en Europe*
- Un guide pratique à l'usage des acheteurs publics :
«*Concevoir et mettre en œuvre une politique d'achat bois responsable*»

L'ATIBT prend une part active au dialogue international et intervient dans les politiques forestières nationales et internationales, en tant que facilitateur, à travers une collaboration pratique avec les ministères, les organisations internationales telles que la FAO, l'Union Européenne, l'AFD, la COMIFAC, le FFEM, le KFW, l'OIBT, l'UICN, le STTC, le WWF, le WCS, le FSC, le PPECF ou le PEFC/PAFC. Cette coopération est vitale pour trouver des solutions collectives réalistes aux problématiques et aux défis liés aux forêts et aux bois tropicaux.



© Shutterstock

3 GOUVERNANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Robert HUNINK
PRÉSIDENT DE L'ATIBT
PRECIOUS WOODS - SUISSE

Francis ROUGIER
TRÉSORIER DE L'ATIBT
ROUGIER - FRANCE

Paolo BRACCIANO
REGALIS - EMIRATS ARABES UNIS

Bernard CASSAGNE
FRM - FRANCE

Stefano CORA
CORÀ DOMENICO & FIGLI
ITALIE

André DE BOER
ETTF - PAYS-BAS

Benoît DEMARQUEZ
TEREA - FRANCE

Jean-Louis DOUCET
GEMBLoux - BELGIQUE

Ulrich GRAUERT
INTERHOLCO - SUISSE

Emmanuel GROUTEL
WALE - FRANCE

Charles HULLOT
ONFI - FRANCE

Jan Willem HUNINK
OLAM - SINGAPOUR

Alain KARSENTY
CIRAD - FRANCE

Dominik MOHR
CID - FRANCE

Michel ROUGERON
PALLISCO
CAMEROUN

Robert SIMPSON (intérim)
FAO - ITALIE

Pierre TATY
ÉTAT - RÉPUBLIQUE DU CONGO

Françoise VAN DE VEN
UFIGA - GABON

Maarten WIJMA
WIJMA - PAYS-BAS

Yves YALIBANDA
ÉTAT - RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

BUREAU EXÉCUTIF

Robert HUNINK
Francis ROUGIER
Benoît DEMARQUEZ

Françoise VAN DE VEN
Stefano CORA

4

L'ÉQUIPE

Retrouvez l'équipe sur :
www.atibt.org/fr/a-propos-de/lequipe/



Benoît JOBBÉ-DUVAL
Directeur général
benoit.jobbeduval@atibt.org



Christine LE PAIRE
Responsable de la communication
& coordinatrice du programme marketing
christine.lepaire@atibt.org



Patrick MARTIN
Directeur technique
patrick.martin@atibt.org



Elise HÉRAL
Chargée de mission sur les
essences moins connues (LKTS)
elise.heral@atibt.org



Régis GARNIER
Responsable
administratif et financier
(jusqu'en mars 2018)
regis.garnier@atibt.org



Jacqueline LARDIT-VAN DE POL
Coordinatrice projets FLEGT et REDD
jacqueline.vandepol@atibt.org



Caroline DUHESME
Coordinatrice adjointe des
projets FLEGT-REDD
caroline.duhesme@atibt.org



Camille RENARD
Coordinatrice Projets
camille.renard@atibt.org

LES ADHÉRENTS

En 2017, l'ATIBT a enregistré 20 adhésions supplémentaires, portant son effectif global à 130 membres. Cette progression continue de ses membres depuis 2016, venus de tous horizons, activités et régions du monde, est un bel indicateur de dynamisme. C'est également la preuve que le rôle de l'ATIBT et ses différentes actions en faveur de la gestion forestière, la certification et la promotion du bois tropical sont véritablement appréciés par ses adhérents.

POURQUOI ILS ONT CHOISI DE NOUS REJOINDRE EN 2017



"Intégrer le continent africain et tenir compte de ses besoins est devenu l'enjeu majeur du commerce mondial. Notre société souhaite contribuer à relever ce défi sur le plan économique et social, afin d'assumer sa part de responsabilité dans cette perspective globale, mission dans laquelle l'ATIBT pourra l'aider."

ALLEMAGNE

www.bocs.de



"Nous sommes de retour à l'ATIBT, car nous ne voyons pas d'autre organisation dans la filière qui représente mieux nos scieries partenaires en Afrique. Avec la légalité et le développement durable au premier plan de tout ce que nous faisons et défendons, il est plus important que jamais, s'agissant de notre connaissance de la production de bois africain, d'être les meilleurs, et que nos relations avec nos fournisseurs soient les plus fortes possible. Nous pensons que l'ATIBT est un véritable atout pour atteindre ces objectifs."

ÉTATS-UNIS

www.baillie.com



"Nous avons décidé de rejoindre l'ATIBT pour rester au fait des tendances de marché actuelles en Afrique, pour rencontrer les fournisseurs et pour nous tenir au courant sur le sujet des enjeux environnementaux."

ÉTATS-UNIS

www.hardwoods-inc.com



"La zone économique spéciale du Gabon (GSEZ) SA a souhaité rejoindre l'ATIBT pour partager avec les parties prenantes à travers le monde des informations sur les ressources en bois tropical disponibles au Gabon, à travers les différents canaux de l'ATIBT afin d'accélérer le développement des industries locales de traitement du bois et d'attirer l'investissement étranger dans ce secteur."

GSEZ SA est convaincue que :

- les ressources de l'ATIBT vont faire progresser la gestion forestière responsable et le développement durable des industries du bois au Gabon
- l'ATIBT va fournir une plateforme aux entreprises pour diffuser l'information relative aux opportunités commerciales dans le secteur du bois au Gabon à toutes les parties prenantes intéressées."

GABON

www.fr.gsez.com

**Nicolas
PERTHUISOT**

“À travers cette démarche d’adhésion à l’ATIBT, je souhaite rejoindre un espace d’échange d’expériences et de compétences pour améliorer mes connaissances et ma compréhension de la forêt tropicale et de la filière bois. Mon objectif est également de pouvoir apporter l’expertise acquise à travers mon expérience professionnelle et de participer à l’effort collectif de communication et de sensibilisation autour de la gestion durable de ces forêts tellement fondamentales pour notre humanité. Adhérer à l’ATIBT était finalement une évidence.”

FRANCE



“Nous avons choisi de rejoindre l’ATIBT pour faire connaître Forézienne aux scieurs de bois tropicaux et leur montrer que c’est une entreprise en mouvement proposant à ses clients des lames de scie à ruban et des lames de scie circulaire, mais aussi des solutions d’affûtage personnalisées. Nous souhaitons, par le biais du prochain forum de Dubai, faire la promotion de notre expertise technique et de la nouvelle offre de formation.”

FRANCE

www.forezienne.com/fr



“S’inscrivant dans un processus d’amélioration continu, notre décision de rejoindre l’ATIBT tient aux motivations suivantes :

- Apprendre auprès de son expertise technique
- Renforcer notre capacité à travers les formations
- Développer des projets internationaux de préservation de la forêt tropicale
- Promouvoir la filière bois tropical “

CÔTE D’IVOIRE

www.tranchivoire.com



“Naturellement inscrits dans la logique de développement durable, nous sommes soucieux de la croissance économique de notre filière. L’impact du réchauffement climatique sur l’avenir de certaines espèces est au cœur de nos préoccupations. Nous avons accompagné la filière forêt privée sur le dépérissement du chêne pédonculé et la recherche d’une espèce alternative, et l’ATIBT, avec sa stratégie, ses engagements et ses réseaux internationaux, nous permettra d’étendre nos études sur le plan international.”

FRANCE

www.efclab.fr



“Nous avons choisi de rejoindre l’ATIBT quand nous avons compris que des entreprises achetaient nos machines en Afrique. Les entreprises ont des concessions forestières à bas prix, elles transforment le bois en bois de chauffage et l’exportent dans le monde entier en réalisant un bénéfice très important. Nous souhaitons mettre nos machines à disposition des Africains afin qu’ils puissent optimiser leur rentabilité.”

CANADA

www.cordking.ca



“Les défis sont nombreux pour tout ce qui concerne la production, le commerce et la promotion de bois d’Afrique. EXOTT a choisi de rejoindre l’ATIBT parce que nous croyons que la collaboration au sein d’un organisme professionnel est nécessaire pour le secteur entier. Nous espérons participer de manière active au dialogue continu entre toutes les parties prenantes réunies dans l’ATIBT.”

BELGIQUE

www.exott.com



“J’ai fait mes études en ingénierie forestière au Portugal (UTAD) et je connais l’ATIBT depuis longtemps. J’ai poursuivi mes études aux INPA à Manaus et je travaille au Brésil depuis 2000 dans le commerce du bois tropical et la forêt tropicale. Même si la majeure partie de notre clientèle est basée en France et en Belgique, en tant que « patron » d’une société brésilienne d’importation de bois tropical, je dois essayer de changer la mentalité des acheteurs de bois tropical dans la Péninsule Ibérique. L’ATIBT est pour moi notre meilleure représentante, même si elle est moins active au Brésil qu’en Afrique. ”

PORTUGAL

www.lumber.pt



“Fedustria a rejoint l’ATIBT pour son expertise sur les bois tropicaux et l’importance de ces essences pour les importateurs de bois belges. ”

BELGIQUE

www.fedustria.be



“L’ATIBT est une plateforme clé pour mettre en place un réseau avec des entreprises responsables travaillant dans la région, et pour engager et soutenir une initiative qui favorisera les produits de cette région, ce qui devient de plus en plus difficile sur le marché actuel. ”

ROYAUME-UNI

www.brookstimber.com



“À titre personnel, je suis très attachée à l’ATIBT. Cette association m’a donné une chance alors que je venais tout juste d’être diplômée. Elle a été pour moi une formidable école de la vie. Grâce à elle, j’ai eu le courage de démarrer TFM. À titre professionnel, l’ATIBT est la seule structure qui réunit l’Afrique et l’Europe autour des thématiques d’actualité pour le secteur forestier africain, dont notamment la légalité, la gestion durable, la formation professionnelle et les plantations; thématiques qui me passionnent et sur lesquelles je travaille. ”

FRANCE

Bérénice CASTADOT



“La découverte, il y a trois ans, d’une filière totalement déstabilisée sur les plans économiques et médiatiques, confrontée à des amalgames injustifiés, comparée aux autres matériaux de manière déloyale et dans l’incapacité de promouvoir les vertus d’une exploitation forestière durable, a constitué un défi professionnel que je ne regrette absolument pas d’avoir relevé. Ce travail en équipe m’a permis de rencontrer des gens passionnants, au service d’un matériau extraordinaire, dont l’engagement en faveur de l’environnement et du développement économique dans les zones de production est aux antipodes des préjugés que nous combattons avec méthode et détermination. ”

FRANCE

www.stratemark.com



“Nous connaissons l’ATIBT depuis plusieurs années. Nous avons vu les efforts mis en œuvre par l’association et nous connaissons les difficultés qu’il existe pour promouvoir le développement de la filière bois tropicaux. L’ATIBT est aujourd’hui LA référence dans notre métier. En être membre et participer à ses travaux, c’est soutenir la gestion responsable et durable de forêts tropicales, tout en vulgarisant l’information sur nos activités auprès du consommateur. ”

BELGIQUE

www.denderwood.com

“Suite à l’important développement de notre production ces dernières années, nous espérons pouvoir supporter et encourager le travail de promotion des bois durs tropicaux entrepris par l’ATIBT.”



“Bureau Veritas s’inscrit dans une perspective de développement permanent des solutions innovantes répondant aux préoccupations des entreprises forestière pour réduire les risques, améliorer les performances et promouvoir le développement durable. L’ATIBT est un cadre professionnel et une tribune qui offrira à notre société non seulement l’opportunité de communiquer sur ses activités dans le secteur forêt et environnement, mais aussi l’occasion de participer à juste titre aux débats sur les grands sujets d’actualité sur l’environnement et le développement durable. Bureau Veritas entend aussi tirer profit de la grande expérience et de la diversité des membres de l’ATIBT pour avancer avec confiance, et surtout proposer des services qui sont en phase avec les préoccupations du secteur forestier.”

POURQUOI ILS ONT CHOISI DE NOUS REJOINDRE EN 2018



“Adhérer à l’ATIBT est une évidence pour l’ENSTIB, qui a vocation à former des élèves et étudiants à l’ensemble de la filière bois, dont font partie les bois tropicaux. L’école va ainsi bénéficier d’un réseau exceptionnel et de connaissances spécifiques à cette filière, de la forêt jusqu’au consommateur final, et développer de nouvelles connaissances sur la mise en œuvre de projets internationaux dédiés à la gestion durable et responsable des forêts tropicales.”



“La formation est au cœur de la gestion des ressources humaines et constitue aujourd’hui un puissant levier au service du développement des compétences. Abordée par différentes modalités pédagogiques et champs pluridisciplinaires, elle constitue la pierre angulaire de nos interventions. L’analyse stratégique est l’axe sur lequel repose notre compréhension du mode de fonctionnement des organisations. Depuis plus de vingt ans, nous accompagnons les professionnels du secteur et les acteurs de la formation dans le renforcement de leurs capacités, afin que la formation soit un outil de management des ressources humaines, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, d’évolution du secteur qui se doit d’être à la pointe des compétences requises sur les bassins d’emplois. Nous sommes heureux de nous associer à l’ATIBT pour mener à bien cette mission.”



“L’ATIBT est la plateforme où nous retrouvons une grande partie de nos fournisseurs. La gestion durable de la matière que nous travaillons est pour nous très importante. Cette année, Hupkes existera depuis 100 ans et une bonne gestion de la ressource garantit que notre futur est assuré. Les collaborateurs de Hupkes Houthandel Dieren BV saluent l’ATIBT!”

LISTE DES ADHÉRENTS ATIBT

BAILLEURS

AFD

Christophe DU CASTEL
COMMISSION EUROPÉENNE
François BUSSON

FAO

Robert SIMPSON
OIBT/ITTO
Gerhard DIETERLE

ÉTATS

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Pierre TATY
RÉPUBLIQUE DE
CÔTE D'IVOIRE
Claude SORO DOPLÉ
RÉPUBLIQUE CENTRA-
FRICAINE
Yves YALIBANDA

PRODUCTEURS FOURNISSEURS COMMERCES

ALPICAM S.A.R.L.

Giorgio GIORGETTI
BAILLIE LUMBER
Jesper BACH
ANDRIGHETTI LEGNAMI
Ada ANDRIGHETTI
BASSO LEGNAMI
Giovanni BASSO
BOIS ET MATERIAUX /
BOIS DES TROIS PORTS
François GUÉRIN
BROOKS BROS
Darren MCCARTHY
CABD
Jean-Jacques BOUTROT
CEMA BOIS DE L'ATLAS
Abdelmajid EL JAI
CHANZY BOIS
Jean-Marie FENART
CIB
Christian SCHWARZ
CID
Dominik MOHR
CORÀ WOOD GABON
Jean François CAMI
CORÀ DOMENICO
& FIGLI SPA
Stefano CORA
DESIGN PARQUET
Joseph et Yves PANAGET
DMBP DISPANO - POINT P
Serge CHEVALIER
DENDERWOOD
Filip D'HAESELEER
ETS. PIERRE HENRY & FILS
Patrick FAURE
EXOTT
Tim Van CAUWENBERGHE
FIBRES INDUSTRIES BOIS
Jean-Lorrain HUET
GIESELMANN
GMBH & CO KG
Matthias GIESELMANN
HARDWOODS
Thomas HERGA

HOTIM BV

Jan Maurits KEMPS
HUPKES HOUTHANDEL
Hans VAN HEERDEN
IMPEXO International GmbH
Bertrand ECKLE
INTERHOLCO AG
Ulrich GRAUERT
JAF GROUP
Katharina SCHABASSER
JAMMES
Francis JAMMES
LATHAMS
Nick LATHAM
LONZA
Peter FILIUS
LUMBER UNIPESOAL LDA.
Gabriel COSTA
MINH CUONG
Trinh CUONG
NHG TIMBER
Guy GOODWIN
OLAM INTERNATIONAL LTD
Darshan RAIYANI
PALLISCO CIFM
Michel ROUGERON
PASQUET MENUISERIE
Vincent PASQUET
PELTIER BOIS
Pascal FAIRIER
THE PENROD COMPANY
Tim HEIDT
PRECIOUS WOODS
Markus BRUETSCH
RAIL EUROPE
Aurélien LAMBERT
REGALIS
Paolo Lorenzo BRACCIANO
ROUGIER SYLVACO
Panneaux
Romain ROUGIER
ROUGIER AFRIQUE
INTERNATIONAL
Francis ROUGIER
SFID (GROUPE ROUGIER)
MOKABI SA (GROUPE
ROUGIER)
ROUGIER GABON
SCBT
Michel ROUGERON
SFM
Jean-François YVON
SNC IPE BOUARD
Brahim BOUARD
SOMIVAB
Andrea RIGONI
TIMTRADE SRL
Eugenio COLAO
TRADELINK WOOD
PRODUCTS LTD
Connie SCHEY
TRANCHIVOIRE
Domenico GIOSTRA
TROPICA BOIS
Jean-Claude BILLAUD
VASTO LEGNO S.P.A.
Roberto / Ennio DAJELLI
VANDECASTEELE
HOUTIMPORT
Geneviève STANDAERT
WIJMA CAMEROUN
M.G. WIJMA

WIJMA CÔTE D'IVOIRE

Michel BIHOREAU
WIJMA TRADING SARL
Jean-Pierre MARI

ENTREPRISES DE SERVICE

BOLLORE AFRICA LOGISTICS

Stanislas de SAINT LOUVENT
BOCS
Ilse FLIEGE
BUREAU VERITAS
Philippe DREAN
CORD KING
Stephan MAISONNEUVE
DUBAI WOOD SHOW
Walid FARGHAL
FOREZienne MFLS
Sébastien VALOIS
FORM INTERNATIONAL
Rik SOOLS
FRM INGENIERIE
Bernard CASSAGNE
GSEZ
Nitin MISRA
OREADE BRECHE
Stéphane RIVAIN
ONF INTERNATIONAL
Charles HULLOT
RAINFOREST ALLIANCE
Sandra RAZANAMANDRANTO
SNCF Réseau
Patrizia GREGORI
STIHL
Johannes WETZEL
STRATEMARK
Bertrand FAUCON
TEREA
Benoît DEMARQUEZ
TERMOLENGO
Ilaria FORNASIER

ASSOCIATIONS ET SYNDICATS

ETTF

André DE BOER
FEDERLEGNOARREDO
FEDECOMLEGNO
Massimo FIORINI
FEDUSTRIA
Filip DE JAEGER
FIB
Gabriel MOLA MOTYA
FSC INTERNATIONAL
Mathieu AUGER-SCHWARZ-
TZENBERG
GD HOLZ
Thomas GOEBEL
GFBC
Blandine L'OR OUOGOUA
LCB
Eric BOILLEY
Arnaud HETROIT
(à partir de juin)
NATURE +
Charles BRACKE
PEFC COUNCIL
Benjamin GUNNEBERG
SENBCI
Serge Guetty SOUMARO

SPIB

Boubacar Ben SALAH
UFIGA
Françoise VAN DE VEN

ONG

FONDATION PRINCE

ALBERT II
Leslie BUS
UICN
Gretchen WALTERS
WCS
Emma J STOKES
WRI
Marie VALLÉE
WWF
Jean BAKOUMA

RECHERCHE

CIRAD

Alain KARSENTY
ERAIFT
Michel BAUDOUIN
ENSTIB
Laurent BLÉRON
UNIV LIEGE - GEMBOUX
Jean-Louis DOUCET

MEMBRES INDIVIDUELS

Frédéric ANQUETIL
Isidoro BIANCHI
Jacqueline BERGERON
(Cabinet PFIT)
Bérénice CASTADOT
(TFM-Consulting)
Antoine DE LA ROCHE-
FORDIERE
Olivier DEVILLARD
Richard FAYS
(FAYSWOOD)
Régis GARNIER
Saloua GHAZIL
(EFC LAB BOIS)
Edoardo GIVONE
Benoit GOMMET
(FRANCE TIMBER)
Emmanuel GROUTEL
(WALE)
Nicolas JAMET
(ABARCO)
Pierre-Yves LE FLECHER
Alain LEMAIGRE
(ALCEBOIS)
Olivier MEGARD
Christian MORASSO
NICOLAS PERTHUISOT

MEMBRES HONORAIRES

EX-PRÉSIDENTS DE L'ATIBT

Franck CRET
(INDUSTREE)
Willy DELVINGT
Jean-Jacques LANDROT
(CONSULTLAND)
Henri MONTCERISIER
Olman SERRANO
Hinrich STOLL

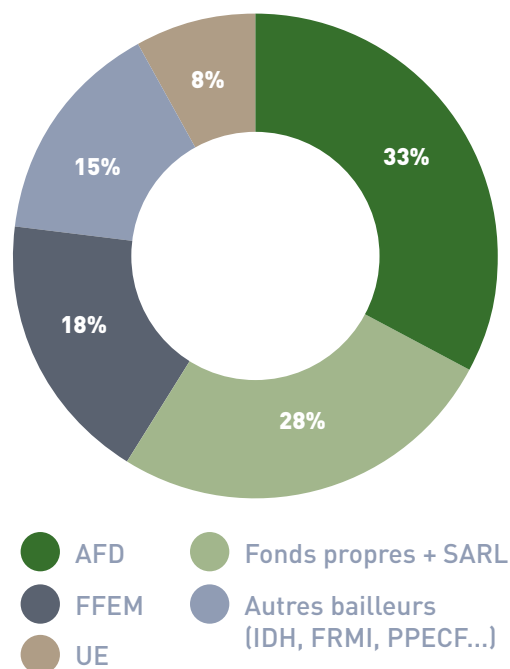
CHIFFRES CLÉS 2017 ET PERSPECTIVES 2018

ORIGINE DES RESSOURCES DE L'ATIBT

En 2017, l'ATIBT a diversifié ses sources de financement.

- La part des cotisations est de 16% contre 13% en 2016, en raison d'une augmentation du nombre de membres (+20), qui s'est traduite par une augmentation des cotisations de l'ordre de 30 K€.
- L'ATIBT a créé un partenariat avec la SNCF, qui soutient spécifiquement l'ATIBT sur la recherche et la promotion des LKTS (*Lesser Known Timber Species*).
- L'ATIBT a su aussi mobiliser certains de ses membres et a pu compter sur l'appui spécifique du PPECF pour soutenir le travail de l'ATIBT pour l'AG FSC de Vancouver.

En 2016, l'ATIBT avait eu un produit exceptionnel de 81 K€ qui n'a pas été généré cette année.



EMPLOIS ET RESSOURCES DE L'ATIBT EN 2016 ET EN 2017

Ressources en K€	2017 provisoire	2016	Variation	Variation %
Cotisations et partenariats privés*	224	187	37	20%
Subventions	1 091	1 079	12	1%
Divers et Exceptionnels**	115	229	- 114	-50%
TOTAL	1430	1495	- 64.9	-4%
Emplois	2017	2016	Variation K€	Variation %
Mise en œuvre de projets et consultance	780	622	158	25%
Missions pour la mise en œuvre des projets	120	98	22	22%
Coûts salariaux	397	368	29	8%
Charges d'exploitation/Divers**	129	355	- 226	-64%
TOTAL	1426	1443	-17	-1%
Résultat	4.1	52		

* en 2016, retraitement effectué : ces montants contiennent les cotisations des membres FSC versées et les charges correspondantes.

** en 2016, l'ATIBT avait bénéficié d'un produit exceptionnel de 81K€.

L'ATIBT poursuit son action en mettant en œuvre les projets actuellement signés. L'année 2018 sera marquée par la fin de l'appui de l'AFD sur le programme marketing. La KFW, via le PPECF, devrait soutenir plusieurs projets présentés par l'ATIBT fin 2017, à la fois à travers la mise en place de points focaux dans le cadre de l'appui à la certification légale vérifiée tierce partie et l'appui au processus FLEGT, à travers le déploiement de la marque Fair & Precious et enfin à travers le travail sur les LKTS (*Lesser Known Timber Species*).

7 LES COMMISSIONS ET LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Afin d'être au plus proche des réalités du terrain et des enjeux de la filière, l'ATIBT s'entoure de groupes de travail thématiques. Ces groupes de travail se composent d'un conseil scientifique et de cinq commissions thématiques. Plusieurs commissions sont déjà actives (marketing, formation, certification, matériau bois) ; l'ATIBT a souhaité en 2017 redonner un nouvel élan aux autres commissions et mettre en place le conseil scientifique de l'ATIBT.

LES COMMISSIONS

Les commissions réunissent les membres de l'association qui souhaitent contribuer à la réflexion sur les grandes thématiques du secteur, parfois avec des intervenants extérieurs. Elles sont coordonnées par un membre de l'équipe ATIBT et présidées, le cas échéant, par un membre de l'ATIBT.

LA COMMISSION MARKETING

Coordination : Christine Le Paire

La Commission marketing de l'ATIBT est constituée par des membres actifs de l'ATIBT dans l'objectif d'accompagner son programme marketing, avec un projet consistant à développer de manière durable et responsable la filière « bois tropicaux africains » à travers la promotion et la valorisation commerciale des bois d'origine légale. Elle met l'accent sur les produits certifiés légaux ou certifiés durables (selon le cahier des charges de référentiels de certification de gestion forestière responsable tels que FSC, PEFC/PAFC, OLB, FLV, etc.) sur les marchés importateurs.

Les thèmes généraux de réflexion sont principalement les suivants :

- le déploiement de la marque « Fair&Precious »
- la campagne « *Les bois africains, bien plus que du bois* »
- la valorisation de l'image des entreprises forestières dans les pays producteurs
- la promotion des valeurs et qualités des bois tropicaux éco-certifiés en Europe
- la participation de l'ATIBT aux forums et aux rencontres Racewood

LA COMMISSION CERTIFICATION

**Co-Présidents : Sophie Dirou (TEREA)
et Nicolas Perthuisot**
Coordination : Caroline Duhesme

La commission certification de l'ATIBT a été constituée en 2017 et a fonctionné essentiellement autour des sujets brûlants de l'année. En 2018, elle sera restructurée, notamment pour établir une liste de membres et pour adopter un fonctionnement mieux cadré. Elle a pour objectif de :

- promouvoir et soutenir les démarches et les initiatives de certification (développement de la certification FSC/PAFC en Afrique Centrale, reconnaissance de la certification dans le processus FLEGT et meilleure prise en compte dans le RBUE, etc.)
- s'informer sur les nouvelles exigences de certification et s'impliquer dans les processus de consultation et de décision des nouveaux référentiels, et sur les nouvelles opportunités de certification (REDD+, certification de légalité, etc.)
- participer aux initiatives et débats liés aux certifications (IFL, CLIP, PPECF...)
- informer et stimuler les marchés afin d'améliorer l'accès des produits bois tropicaux certifiés.

À ce titre, cette commission a été particulièrement active en 2016 et 2017 pour préparer l'Assemblée générale de FSC à Vancouver et pour promouvoir le développement des PAFC nationaux, notamment l'émission des premiers certificats PAFC Gabon.

LA COMMISSION FORMATION

Président : Patrick Charpentier (ENSTIB)
Coordination : Patrick Martin

La commission formation de l'ATIBT réunit des membres actifs de l'ATIBT dans l'objectif de :

- créer un réseau facilitant les échanges sur l'offre et la demande des formations
- répondre aux besoins de formations des industriels sur le court terme et le long terme liées à la filière en général (production, transformation, certification, aménagement, gestion durable, marchés, formations techniques de type abattage, affûtage...)
- étudier les solutions pour la mise en place ou le renforcement des systèmes éducatifs en Afrique répondant aux besoins du secteur bois (forêt et transformation)
- centraliser des informations relatives à la formation (organismes de formations, plannings de formations liées à la filière, connaissance des projets liés à la formation)
- organiser des formations dispensées par l'ATIBT (classeurs, aménagement...)



© Shutterstock

LA COMMISSION MATÉRIAU BOIS & NORMALISATION

**Président : Guillaume De La Peschardière
(ROUGIER RSP)**
Coordination : Patrick Martin

La Commission matériaux bois et normalisation de l'ATIBT est constituée des membres actifs de l'ATIBT dans l'objectif de :

- créer un réseau d'experts permettant de discuter des évolutions
- développer des évolutions et techniques de l'industrie du bois, en rappelant le rôle des bois tropicaux, souvent concurrencés par des matériaux concurrents tel que l'aluminium, le PVC

- établir des stratégies collectives
- entreprendre des actions sur le plan normatif
- intervenir dans les pays consommateurs comme dans les pays producteurs

Les thèmes de réflexion sont, d'une manière générale, les normes de classement et d'utilisation, les produits de traitement et l'utilisation des biocides, et la réglementation.



© Shutterstock

LA COMMISSION FORÊT & TRANSFORMATION

Président : Bernard Cassagne (FRM)
Coordination : Jacqueline Lardit-Van De Pol

La Commission Forêt – Industrie a été constituée en 2017 et sera active en 2018. Les thèmes généraux de réflexion seront la gestion durable des forêts, la transformation locale du bois et la valorisation de la production forestière.



© Shutterstock

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Président : Jean-Louis Doucet
(Université Gembloux Agro-Bio Tech)
Secrétaire : Benoît Jobbé-Duval

Le Conseil Scientifique a un avis critique et indépendant, tout en bénéficiant du cadre de l'ATIBT. Il peut être consulté par l'ATIBT ou interpeller l'Association pour donner un avis sur un enjeu scientifique dans une thématique bien déterminée et jugée prioritaire pour l'ATIBT. La présence de scientifiques extérieurs, issus de divers horizons, permet d'effectuer un diagnostic neutre et indépendant.

Composé des personnalités scientifiques du secteur, adhérents ou non de l'ATIBT, le Conseil Scientifique se donne un triple objectif :

- conseiller, orienter et appuyer la prise de décision de la Direction Générale et du Conseil d'Administration de l'ATIBT
- contribuer à la rigueur scientifique dans les approches et les projets scientifiques de l'ATIBT
- vulgariser les résultats de la recherche auprès des membres de l'ATIBT

Étant donné que les activités de l'ATIBT concernent prioritairement les pays forestiers africains, un bon équilibre entre organisations du Nord et du Sud est souhaité. Le Conseil Scientifique doit être en mesure de donner des faits et des éléments pour étayer le travail des Commissions. A cet effet, il alimente leurs travaux des publications scientifiques les plus pertinentes. Il veillera aussi à vulgariser les résultats des recherches ayant des implications en termes de gestion forestière sous formes de notes brèves, notamment destinées au site internet de l'ATIBT.

8 TEMPS FORTS 2017

MARS - Dubaï (Emirats Arabes Unis)

Forum de l'ATIBT du 4 au 6 mars 2017

Pour la première fois depuis son lancement en 1982 à Rome, le Forum International de l'ATIBT, qui rassemble tous les deux ans les experts de la filière forêt-bois tropicale dans des villes du monde entier, s'est tenu au Moyen-Orient, à Dubaï. Le thème retenu pour cette édition était « *La forêt tropicale : du bois, et tellement plus encore* », en résonance avec la campagne de communication Fair&Precious « *Le bois africain, bien plus que du bois* », pour mettre en valeur la démarche globale du métier de gestionnaire de forêts tropicales, engagé à la fois sur des questions économiques, sociales et environnementales, sur des enjeux de rentabilité, de préservation de la ressource, de la biodiversité et de respect des populations locales. Une question a été centrale au cours du Forum : la légalité du commerce des bois tropicaux à l'échelle de la planète. Soucieuses d'engager les Emirats Arabes Unis dans cette voie, les autorités du pays d'accueil ont souhaité que cette thématique soit traitée en profondeur. Les deux journées de débats étaient organisées autour de cinq thématiques :

1. l'avenir de la forêt et de sa population - **2.** la formation aux métiers du bois - **3.** la légalité, la certification et le réchauffement climatique - **4.** la logistique, les challenges et les opportunités dans la filière - **5.** et le marché des bois africains dans le monde et en particulier au Moyen-Orient.

En présence du Ministère de l'économie des Emirats Arabes Unis, 135 participants issus de la société civile, des administrations publiques et du secteur privé, ont participé aux échanges. Ils sont venus des pays du bassin du Congo (Cameroun, République démocratique du Congo, Gabon, République du Congo - avec une forte présence des syndicats représentant les sociétés forestières dans les pays producteurs), de l'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire), du Nigéria, du Vietnam, des Emirats Arabes Unis, de Grèce, d'Allemagne, du Royaume-Uni, de Belgique, de France, d'Italie, des Pays-Bas, de Suisse.



Stand collectif ATIBT au Dubai WoodShow du 7 au 9 mars

Dans le cadre de son partenariat avec le Dubai WoodShow, qui l'a aidée pour l'organisation du Forum, l'ATIBT disposait d'un stand de 36 m² à la 12^{ème} édition de ce salon majeur de l'industrie du bois au Moyen-Orient. Un "îlot ATIBT" a été constitué, hébergeant Precious Woods, Rougier, Olam, CORA Wood, Henry Timber, le Ministère des Eaux et Forêts du Cameroun, l'association RAFA (Réseau Africain de Forêts Modèles), et la coopérative de Forêt communautaire CAFT. L'activité a été continue, avec des visiteurs venus d'Oman, des Emirats Arabes Unis, d'Iran, d'Inde, de Chine, de Turquie, d'Australie, du Brésil...et curieux des activités de l'ATIBT et du bois tropical. Certains d'entre eux ont depuis rejoint l'ATIBT en tant que membres.



OCTOBRE - Vancouver (Canada)

Adoption de la Motion 34 lors de l'Assemblée générale de FSC

Se reproduisant tous les 3 ans, cette Assemblée générale a réuni plus de 700 membres et 1500 participants, venues des différentes régions forestières du monde. La dernière avait

eu lieu en 2014 à Séville, où avait été votée la motion 65 relative aux IFL (Intact Forest Landscapes). Sa mise en oeuvre aurait pu mettre en danger les sociétés certifiées FSC du Bassin du Congo. L'ATIBT a donc déposé 3 motions et mené une action de communication (à travers des leaflets et des vidéos pour présenter les motions, et une vidéo sur les EFIR (exploitation forestière à impact réduit) en amont de l'événement. Elle s'est rendue à Vancouver avec une délégation de sociétés forestières certifiées membres, opérant majoritairement dans le bassin du Congo, et exemplaires en matière de gestion forestière durable, afin d'échanger sur ce sujet avec les différentes chambres (sociale, économique, environnementale) et les différentes parties prenantes concernées, notamment les représentants d'ONG environnementales comme Greenpeace et WWF et des différents bassins forestiers (Canada, Indonésie, Russie et Amérique latine notamment). Ces discussions ont abouti, le dernier jour, à l'adoption de la motion 34 qui va permettre la conduite d'évaluations régionales des impacts à court et long terme des mesures de gestion et de protection associées à la mise en oeuvre de la Motion 65/2014 et des IGI's (International Generic Indicators). Ces évaluations devront comparer les différents scénarios de mise en oeuvre possible, en prenant en compte les composantes environnementales, sociales et économiques, en mettant l'accent sur les impacts pour les populations autochtones et les communautés locales dépendantes de la forêt.



OCTOBRE - Douala (Cameroun)

17^{ème} réunion des partenaires du PFBC

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo a réuni à cette occasion 500 acteurs de la zone COMIFAC. L'ATIBT, en tant que représentante du secteur privé au Conseil du PFBC, a défendu les positions de ce secteur sur des sujets tels que la surveillance des forêts, l'observation indépendante, la lutte anti-braconnage par le secteur privé, la base de données OFAC et l'approche B2B.



Communiqué Final de la 17^e Réunion des Parties du PFBC - 27 octobre 2017, Douala

NOVEMBRE - Jardin d'Agronomie Tropicale de Paris (France)

Lancement de la marque Fair&Precious

La nouvelle marque collective Fair&Precious, destinée à promouvoir les différents bénéfices du bois tropical certifié (économiques, sociaux, techniques et environnementaux), a été lancée le 8 novembre à Paris, en présence de 70 participants (ONG, journalistes, partenaires et adhérents de l'ATIBT). Cet événement a donné lieu à un certain nombre de retombées médiatiques (articles et émissions). Il constitue la première étape d'un déploiement international, qui s'est poursuivi par une présentation de la marque en décembre à la International Hardwood Conference à Venise, et continuera en 2018, lors de divers événements et avec un appui sur les relations presse.



NOVEMBRE - Yaoundé (Cameroun)

Lancement du projet P3FAC

Soutenu par le FFEM, le projet P3FAC assurera la continuité du projet DynAfFor. Il va consolider sur 5 ans de nouvelles données scientifiques sur la dynamique forestière et mobilisera les acteurs publics et privés du secteur autour des résultats de ces recherches en faveur de politiques forestières plus durables.

9

LES 4 SITES INTERNET DE L'ATIBT

ATIBT

FAIR&PRECIOUS

TIMBER TRADE PORTAL

MYTROPICALTIMBER

atibt.org
LE SITE INSTITUTIONNEL DE L'ATIBT


Mise en ligne en octobre 2016, la nouvelle version du site internet institutionnel de l'ATIBT a renouvelé l'accès à nos contenus, en les rendant plus attractifs grâce à un nouveau design, qui donne la part belle à l'image, et à une réorganisation des informations en trois onglets : « *À propos de nous* », « *La filière bois tropical* » et « *Travail scientifique et technique* ». L'actualité a été mise en avant avec trois pavés en page d'accueil : actualités (auxquelles les newsletters renvoient), projets et agenda, et une partie Commissions, Racewood et Forum.



Le site est destiné à un public plus large, puisqu'il est dupliqué en anglais. Sa version espagnole sera bientôt disponible.

Enfin, nos nouveaux réseaux sociaux (Youtube, LinkedIn, Twitter et, tout récemment, Facebook) y ont été intégrés. Nos publications sont à retrouver dans la partie médiathèque.



fair-and-precious.org

UN SITE DE PROMOTION DU BOIS TROPICAL CERTIFIÉ



Consciente que le bois tropical est trop méconnu, tout comme les bénéfices liés à la certification de ce bois, l'ATIBT, avec ses sociétés forestières certifiées adhérentes, a décidé de lancer une marque collective, Fair&Precious, destinée à valoriser les différents aspects (techniques, économiques, sociaux et environnementaux) du bois tropical certifié, nécessaire au maintien de la valeur des forêts tropicales. Un site web dédié a été élaboré fin 2017 pour soutenir la promotion de cette marque. Cette initiative est comprise dans le programme marketing de l'ATIBT lancé depuis 3 ans et soutenu financièrement par l'Agence Française de Développement (AFD) et l'agence de coopération allemande KfW.

Le site présente le manifeste Fair&Precious porteur des valeurs des entreprises Fair&Precious, les 10 engagements de la marque, les bénéfices liés à l'achat de bois tropical certifié, regroupés en quatre enjeux : « développement économique et social », « préservation de la ressource », « protection de la faune et de la flore », « un matériau exceptionnel ».



Le site est trilingue : anglais, français, et depuis tout récemment, espagnol. Un compte facebook Fair&Precious vient d'être créé pour étendre la visibilité de la marque et ouvrir le sujet de la gestion durable de la forêt tropicale à un plus grand public

timbertradeportal.com

UN GUICHET UNIQUE D'INFORMATION RBUE



L'ATIBT et l'ETTF (European Timber Trade Federation) ont conclu un protocole d'accord en janvier 2017, puis un accord de partenariat financier en juillet 2017 pour fusionner leurs sites web respectifs de mise à disposition d'informations nécessaires à l'exercice de la diligence raisonnée dans le cadre de l'application du RBUE (Règlement Bois de l'Union Européenne) :

- www.timbertradeportal.com, développé par Form International pour l'ETTF, grâce aux financements de l'OIBT et du programme STTC
- www.legal-timber.info, développé par Folcomedia pour l'ATIBT, grâce aux financements du FFEM et du Ministère de l'Agriculture en France

La plateforme unique, accessible sur le site du Timber Trade Portal, intègre les informations du site de l'ATIBT et permet de consulter des informations précises, factuelles et fiables sur le commerce légal du bois par pays producteur. Le site propose des fiches pays (23 à ce jour, couvrant les zones d'Afrique, Asie, Amériques et Europe de l'Est), présentant

des informations générales, des données sur le cadre légal ainsi que la situation de gouvernance de chaque pays.

Le site va être revu courant 2018 pour présenter les informations de façon plus synthétique, inclure des informations et des données sur le marché du bois, et sur la certification, et expliquer les mécanismes institutionnels de lutte contre le bois illégal, tels que le RBUE, le Lacey Act (US) ou le Australian Illegal Logging Prohibition Regulation (AILPR).

i Actuellement en anglais, le site sera bientôt disponible en français. Une mise à jour des informations sera également réalisée. La maintenance du site, ainsi que sa mise à jour et le suivi de la qualité de l'information, sont rendus possibles grâce aux projets FLEGT de l'ATIBT financés par le FFEM. Ils sont confiés au cabinet Form International.

mytropicaltimber.org

Un outil global (européen), avec une déclinaison locale (nationale) pour faciliter l'accès au marché des bois tropicaux et prescrire le bon bois pour le bon usage



Ce site internet, soutenu par IDH à travers STTC et mis en oeuvre par l'ATIBT, a été élaboré en 2017 avec l'aide des fédérations nationales en Europe, et en particulier LCB. Il a été mis en ligne tout début 2018. Le site intègre la présentation technique des essences et des catégories d'utilisation, étayées par les données techniques de la base de données Tropix du CIRAD.

Traduit dans 7 langues (anglais, français, allemand, espagnol, italien, néerlandais et danois), cet outil correspond en quelque sorte à la multiplication du site développé par la fédération française LCB « Boistropicaux.org ». Il est destiné aux professionnels souhaitant obtenir des informations sur les utilisations des bois tropicaux, sur les plus de 100 essences présentées, identifier la bonne essence pour une application donnée, ou simplement trouver un fournisseur de bois tropical dans l'un des pays européens représentés.

Chaque contexte national est pris en

compte, puisque les distributeurs sont répertoriés au niveau national et les news de filière bois présentées par pays. La page de chaque fournisseur peut être enrichie de différents visuels et les fédérations nationales administreront leur propre page de manière indépendante.

Il s'agit d'élargir les domaines d'utilisation du bois tropical en renforçant la confiance du marché et des professionnels pour une utilisation du bois dans davantage de domaines et de projets plus ambitieux. Les objectifs sont également de renforcer les relations de travail avec toutes les associations européennes, de promouvoir l'utilisation de bois tropicaux légaux durables et d'encourager l'usage d'essences moins connues.



Ce projet reste ouvert à toutes les fédérations du bois en Europe qui souhaitent nous rejoindre.

10 LES RÉSEAUX SOCIAUX

L'ATIBT EST DÉSORMAIS PRÉSENTE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX TWITTER, LINKEDIN, YOUTUBE, FACEBOOK

Intégrés à ses sites internet, ces canaux de communication permettent à l'ATIBT de diffuser des informations sur son activité et sur la filière forêt bois tropicale, mais aussi de se tenir au courant de l'actualité de ses membres et partenaires, et d'échanger avec eux d'une autre façon...rejoignez-nous si ce n'est pas encore fait !



Twitter

@ATIBT_Asso
Créé en avril 2016

356 abonnés
862 tweets – le fil d'actualité twitter est répercuté sur le site internet de l'ATIBT



LinkedIn

Crée fin 2017
270 relations

(dont plusieurs d'entre vous)
Nombreux articles et vidéos intégrés



Facebook Fair&Precious

C'est le petit dernier ! Avec l'ouverture de ce compte Facebook, nous voulons changer l'image du bois tropical auprès du grand public, tout en sensibilisant les acteurs actuels et futurs sur les enjeux environnementaux liés à la préservation des forêts tropicales.



Youtube

La chaîne Youtube existait avant la nouvelle équipe ATIBT ; elle nous a permis ces deux dernières années de diffuser, en français, en anglais et en espagnol le film FFEM ATIBT « Comment préserver les forêts tropicales », le clip sur les pratiques EFIR et la vidéo sur la motion 34 défendue à l'Assemblée générale FSC de Vancouver. En 2018, nous pourrions y intégrer, entre autres, les clips Fair&Precious.

L'ATIBT DANS LES MÉDIAS

Suite au lancement de sa marque collective Fair&Precious le 8 novembre, l'ATIBT a fait l'objet de nombreux sujets dans la presse écrite (25 retombées) et auprès de ses partenaires, mais aussi dans la presse audiovisuelle :

- Emission « C'est pas du vent » animée par Anne-Cécile Bras sur RFI, consacrée à la marque F&P et la certification, avec Benoît Jobbé-Duval et Alain Karsenty (Cirad)
- Interview de l'équipe ATIBT et de Mathieu Schwartzenberg (FSC) pour l'émission « Regard extérieur » de 90 mn sur la gestion durable des forêts tropicales dans le Bassin du Congo pour une chaîne privée, Canal 2, à paraître en 2018.

La collaboration de l'ATIBT avec la SNCF a aussi donné lieu à quelques articles dans des journaux comme Bois Mag et l'Usine Nouvelle.

DOSSIER

LA FILIÈRE FORESTIÈRE VUE PAR SES REPRÉSENTANTS DU BASSIN DU CONGO ET DE CÔTE D'IVOIRE

INTRODUCTION

Le bassin du Congo est aujourd'hui le **deuxième bassin forestier tropical du monde, avec environ 250 millions d'hectares de forêts**, dont 171 millions d'hectares de forêts denses humides. À ce titre, il est considéré comme « **le deuxième poumon vert de la Terre** ».

Cet immense territoire, qui héberge des écosystèmes et une biodiversité essentiels à notre avenir, fait l'objet de nombreux combats ayant, pour la plupart, un objectif commun : **freiner sa déforestation**. La déforestation du bassin du Congo, avec un **taux moyen annuel de 0,15%**, est considérée comme pour moitié inférieure à celle de l'Amazonie ou de l'Indonésie. Cependant, des disparités existent entre les pays, surtout corrélées à l'évolution de leur population.

L'ATIBT défend une gestion forestière durable ayant pour objectif de « donner de la valeur à la forêt », pour que décideurs politiques et acteurs économiques voient un réel intérêt à la préserver. À l'heure actuelle, sur le plan de la valorisation de la forêt et selon les chiffres de l'OFAC, nous pouvons identifier pour l'Afrique Centrale environ **50 millions d'hectares en concession** (chiffre stable depuis 2006), 371 concessions (soit une superficie moyenne de 133 000 hectares par concession), **24 millions d'hectares avec plan d'aménagement** en 2016 (soit

la moitié de surfaces concédées) et **8,8 millions d'hectares certifiés**, dont 5,2 millions FSC fin 2017. Le nombre d'employés de la filière, quant à lui, se chiffre en centaines de milliers de personnes, constituant, dans le bassin du Congo, **le deuxième employeur après l'État**. Il en va de même pour la Côte d'Ivoire.

Pour notre Rapport d'Activité de l'ATIBT 2017, nous avons recherché les témoignages des représentants du secteur professionnel forestier d'Afrique Centrale et de Côte d'Ivoire, responsables des organisations professionnelles qui regroupent les acteurs les plus significatifs, pour retracer leur historique récent et les enjeux actuels.

L'essentiel de ce document a été réalisé avec la contribution des responsables des différents syndicats de producteurs de Côte d'Ivoire (SPIB, M. Boubacar Ben Salah), Cameroun (GFBC, Mme Blandine L'Or Ouoguia), Gabon (UFIGA, Mme Françoise van de Ven), République Démocratique du Congo -RDC- (FIB, MM. Gabriel Mola Motya et Eric Gitadi Gilungu), Congo (UNIBOIS, MM. Martial Fouty et Pierre Ngoma et UNICONGO, M. Jean-Jacques Samba) et République Centrafricaine - RCA - (MM. Rubens Nambai et Yves Yalibanda). Mme Bérénice Castadot (TFM Consulting) en a assuré la coordination.

LA FILIÈRE FORESTIÈRE DANS LES PAYS DU BASSIN DU CONGO ET EN CÔTE D'IVOIRE À TRAVERS LEURS SYNDICATS

SPIB - Syndicat des Producteurs Industriels du Bois

- Date de création : 1943
- Nombre de membres : 23
- Environ 70% des exportations du pays
- Emplois directs : 30 000*

GFBC - Groupement de la Filière Bois du Cameroun

- Date de création : 1998
- 14 Groupes et sociétés ou 25 Sociétés
- 4 380 327 ha sur 6 598 509 ha attribués soit 66%
- 60% des grumes et 75% des débités proviennent des membres du GFBC
- Emplois directs : 21 000

Au Cameroun, seules les sociétés membres du Groupement sont certifiées :

- 33% des superficies FSC
- 49% des superficies OLB
- 15% des superficies en cours de certification
- 3% non certifiées

Soit 130% car certaines surfaces ont la double certification OLB/FSC

UNICONGO - Union patronale et interprofessionnelle du Congo

UNIBOIS - Union patronale des entreprises privées de la filière bois du Congo

- Date de création : il y a plusieurs décennies
- 15 membres de la filière bois et 4 membres associés
- ~1 100 000 ha
- 5 à 10 % des exportations en grumes du pays
- Emplois directs : 15 000

UFIGA - Union des Forestiers Industriels du Gabon et Aménagistes

- Date de création : 2003
 - 12 membres dont :
 - 9 sociétés qui détiennent des superficies forestières, tous sous aménagement durable et ayant des unités de transformation (scierie, usines de déroulage, usine de contreplaquées)
 - 3 sociétés qui sont des industriels (usines de déroulage) ne détenant pas de superficies forestières
 - 3 922 638 ha sur les 15 900 000 millions d'hectares attribués soit 25%
 - Environ 40% des exportations sont réalisées par les membres de l'UFIGA
- Au Gabon, seuls les membres de l'UFIGA sont certifiés :
- 37% des superficies FSC dont 596 800 ha avec une double certification FSC/PAFC
 - 6% des superficies TLV
- Emplois directs : 12 500

FIB - Fédération des industriels du Bois (RDC)

- Date de création : 2006
- 9 membres syndiqués
- 6 420 920 ha sur 10 706 293 ha soit 60%, soit 31 concessions forestières sur 57 dans le pays.
- Environ 85% des exportations en grumes, avec une part grandissante du marché asiatique (plus de 60%) et une diminution du marché européenne (moins de 40%).
- Emplois directs : 6 000

Une vingtaine d'essences sont exploitées, mais 40% de la production est concentrée sur 3 essences (Wengé, Afrormosia, Sapelli).

*Considérer qu'un emploi direct correspond, d'une manière générale, à 5-6 emplois indirects

LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC), CONTRIBUTEUR ESSENTIEL AU « DEUXIÈME POUMON VERT DE LA TERRE »

FIB (Fédération des Industriels du Bois)

Gabriel Mola Motya et Eric Gitadi Gilungu



Gabriel Mola Motya



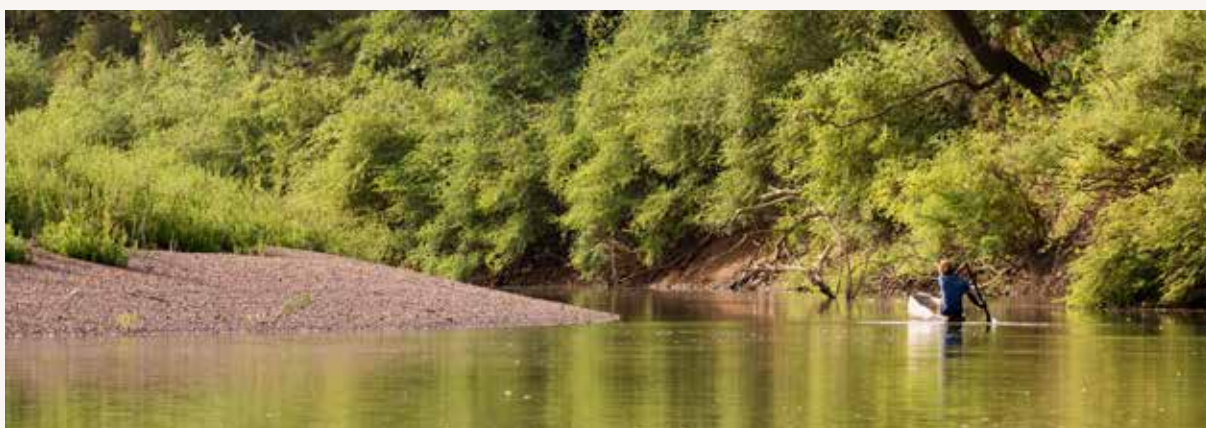
Eric Gitadi Gilungu

La forêt de la République Démocratique du Congo (RDC) couvre plus de 60% des superficies de forêts denses du bassin du Congo avec environ 150 millions d'hectares. A l'échelle nationale, cette couverture forestière est présente sur 70% du territoire. Elle abrite une population importante, même dans les milieux forestiers reculés, ce qui entraîne une forte pression démographique sur la forêt. Malgré un potentiel important, le secteur forestier reste toujours marginal dans l'économie, puisqu'il ne représente que 1% du PIB national. La production nationale annuelle de grumes par le secteur formel stagne autour de 300 000 m³ et correspond à seulement 5% de la production totale de la sous-région du bassin du Congo. Cette stagnation du secteur formel peut en partie s'expliquer par les nombreuses contraintes auxquelles il doit faire face : infrastructures inexistantes, exportation difficile, gouvernance défailante, fiscalité lourde, image négative de l'exploitation forestière en RDC diffusée par les campagnes de communication de certaines organisations non gouver-

nementales, productivité réduite des forêts. Il y a, par ailleurs, des contraintes d'exploitation importantes (marécages nombreux, distance au port, etc.) et une concurrence déloyale du secteur informel œuvrant principalement dans l'illégalité, et donc dégagé des contraintes techniques, fiscales et sociales qui sont imposées au secteur formel. Cette concurrence s'exerce à plusieurs niveaux, principalement sur le marché intérieur (plus de 80 % de la consommation intérieure est couverte par le secteur informel), mais aussi à l'international, par l'exportation de certaines grumes illégales, aboutissant à une détérioration de l'image de l'exploitation forestière, qui suscite sur les marchés des doutes sur la légalité de toutes les productions en provenance de la RDC.

Le marché local de bois d'œuvre, très dynamique, pourrait être une aubaine pour ce secteur forestier formel, mais les exploitants artisanaux, très souvent illégaux, opèrent le plus souvent sans respecter aucune mesure de gestion forestière durable et pratiquent des prix défiant toute concurrence. C'est ainsi que pratiquement 73% de la production provenant des concessions forestières sous aménagement forestier sont exportés.

Il est de la responsabilité des sociétés forestières sous aménagement travaillant en RDC, toutes membres de la FIB, de respecter les obligations légales en matière d'aménagement, de gestion de l'environnement et de fiscalité, et de suivre les normes de l'exploitation forestière. Un accent particulier est mis sur le respect des obligations sociales à travers la mise en œuvre des clauses sociales signées avec les communautés locales. Enfin, soutenir le dialogue avec la société civile pour les questions touchant à la forêt et à l'environnement constitue une priorité de la FIB et de ses membres.



LA CÔTE D'IVOIRE, PAYS AGRICOLE

SPIB (Syndicat des Producteurs Industriels de Bois)

Boubacar Ben Salah



Boubacar Ben Salah

Les écosystèmes forestiers africains en général, et ceux de la Côte d'Ivoire en particulier, subissent des dégradations d'origine climatique ou anthropique, ces dernières étant de loin les plus importantes. En effet, dans un pays comme la Côte d'Ivoire où l'économie repose essentiellement sur l'agriculture, l'exploitation forestière anarchique et la forte croissance démographique ont eu pour conséquence la plus visible, en maints endroits, la dégradation du couvert forestier, parfois spectaculaire. Or les forêts sont les réservoirs de la diversité biologique par excellence et leur préservation est devenue une préoccupation de premier ordre pour la Côte d'Ivoire, et donc pour le SPIB.

Toutefois, avant que l'agriculture ne prenne la place qu'elle occupe aujourd'hui, l'économie de la Côte d'Ivoire s'est longtemps appuyée sur l'exploitation forestière.

Aujourd'hui, avec l'appauvrissement du couvert végétal, ce secteur, qui a connu un développement spectaculaire dans les années 70-80, rencontre des difficultés d'approvisionnement en matière première. Aussi les mesures prises en faveur d'un développement durable des forêts, notamment la réforme d'exploitation forestière du 1^{er} juillet 1994, contraignent-elles de façon positive les entreprises existantes et les nouvelles structures à se tourner vers des niveaux de transformation plus poussés et générateurs de valeur ajoutée, en particulier le sciage, le déroulage et le tranchage. Une meilleure transformation du bois participe à la gestion durable des forêts, car elle permet d'éviter le gaspillage de la matière première. Ainsi, l'industrie du bois en Côte d'Ivoire s'améliore-t-elle constamment, mais elle reste confrontée à l'accès au bois, au regard de la disponibilité en ressource. Plusieurs pistes de réflexion existent, que le SPIB et d'autres organismes vont porter, notamment la création d'un cadre de collaboration et de partenariat entre la Côte d'Ivoire et les pays voisins forestiers, et la stimulation appuyée de création de plantations industrielles et le soutien des industriels qui voudraient s'engager dans la transformation encore plus poussée.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire, pays agricole par excellence, entend poursuivre sa politique agricole en bonne intelligence avec la gestion durable de la forêt. Pour répondre à cette exigence, elle s'est engagée dans une politique « Agriculture Zéro Déforestation ». Plusieurs initiatives ont été prises pour soutenir cette vision : la stratégie REDD+ est engagée et validée, l'APV FLEGT est en négociation,. En effet, la Côte d'Ivoire a affirmé sa ferme volonté de s'engager dans le processus FLEGT avec l'Union européenne, avec la signature le 13 juin 2013 de la déclaration commune. Toujours dans l'optique d'améliorer sa gouvernance forestière, le pays avait signé en avril 2013 une convention de partenariat avec l'ATIBT, se dotant ainsi d'un autre instrument de bonne gouvernance. En effet, ladite convention « ATIBT-CI » permet à un pays forestier de renforcer le partenariat multipartite pour une foresterie tropicale responsable, pour la conservation des forêts et pour une compétitivité des bois tropicaux sur les marchés. Toutes ces initiatives démontrent que le problème de la forêt a toujours été, et reste encore, une préoccupation majeure pour ce pays.

Les défis forestiers majeurs auxquels la Côte d'Ivoire devra faire face dans l'urgence, et dans lesquels le SPIB et ses membres s'impliqueront entièrement sont :

- la révision du code forestier pour y intégrer les dispositions pertinentes pour répondre aux exigences de l'agroforesterie, ainsi que la prise des décrets d'application du code forestier révisé ;
- l'aboutissement, dans les délais, de la signature des négociations de l'APV FLEGT et de la mise en œuvre de la stratégie Nationale REDD+, et ce grâce à des mesures contraignantes ;

Toujours en lien avec le secteur forestier, la problématique du bois énergie doit être traitée rapidement en Côte d'Ivoire. Des facilitations doivent être mises en place pour soutenir toutes les initiatives qui vont dans ce sens, puisque pour les pays africains, le charbon de bois occupe encore une place importante, et qui n'est pas près de disparaître dans les 10 ans, voire 20 ans qui viennent.

Quelques mots sur le projet « FLEGT » du SPIB

Le SPIB a été attributaire d'un projet financé par la Délégation européenne à Abidjan intitulé « *Renforcement des capacités des associations professionnelles du secteur privé forestier ivoirien afin de permettre une meilleure intégration de ce dernier dans le Plan d'Action FLEGT en général, et dans les négociations de l'APV de leur pays en particulier* ».

Celui-ci a été mis en œuvre avec l'Appui technique de l'ATIBT. Le projet, signé le 19 décembre 2013, initialement prévu pour une durée de 3 ans, a été prolongé d'une année en 2016 et a pris fin le 13 décembre 2017 avec l'atelier de clôture tenu à Abidjan. La mise en œuvre dudit projet a vraiment mis en exergue les excellentes relations professionnelles de partenariat entre le SPIB et l'ATIBT, avec une présence affirmée et régulière de l'Association au cours du projet, démontrant la forte implication de l'ATIBT auprès du SPIB.

LE GABON ET LA CERTIFICATION PAFC

UFIGA (Union des Forestiers Industriels du Gabon et Aménagistes)

Françoise Van de Ven



Françoise Van de Ven

Le Gabon est le premier pays du bassin du Congo dont une société membre de l'UFIGA a obtenu un certificat PAFC/PEFC (Pan African Forest Certification/ Program for the Endorsement of Forest Certification). Alors que la certification de gestion durable FSC (Forest Stewardship Council) était depuis toujours en situation de monopole en Afrique Centrale, l'arrivée du PAFC peut représenter une alternative et/ou une complémentarité salubre(s). En effet, une situation d'oligopole est beaucoup plus stable pour le climat des affaires et une complémentarité du PAFC peut ouvrir de nouvelles opportunités de marché pour les entreprises productrices. Le point fort du PAFC-Gabon repose sur le fait que le schéma de certification a été développé au niveau national et est donc adapté aux forêts tropicales naturelles gabonaises. Le PAFC-Gabon est basé sur les principes (déclinés en indicateurs, sous-indicateurs et vérificateurs) suivants :

a) La gestion de l'Unité Forestière d'Aménagement (UFA) doit être conforme aux exigences légales ;

b) L'Unité Forestière d'Aménagement, quelle que soit sa vocation, est gérée durablement en vue de la fourniture de biens et services ;

c) Les principales fonctions écologiques de la forêt sont maintenues ;

d) Selon l'importance et l'intensité de ses opérations forestières, le gestionnaire et le concessionnaire de l'Unité Forestière d'Aménagement doivent contribuer à l'amélioration du bien-être économique et social des travailleurs présents sur l'UFA et des populations locales et autochtones pygmées.



© Shutterstock

La société qui souhaite obtenir la certification PAFC/PEFC doit mettre en place un outil de management de la certification comprenant notamment :

- la définition claire des missions et des responsabilités,
- la production d'un manuel de procédures,
- la mise en place d'un outil de monitoring,
- la mise en place d'un plan de formation,
- la mise en place d'un outil de gestion de l'information et des enregistrements,
- la construction de mécanismes de gestion des conflits,
- et le développement et la mise en œuvre d'un plan de gestion de la faune.

Notons que grâce au programme d'appui à la certification PPECF II, plusieurs sociétés ont formulé une demande d'accompagnement (coaching) pour l'obtention de la certification de légalité (OLB ou FLV) ou de durabilité de leur production (PAFC Gabon ou FSC).

Par ailleurs, l'industrie forestière gabonaise (exploitation et transformation) représente, comme dans les autres pays du bassin du Congo, une source d'emplois très importante (environ 25% des emplois,

c'est-à-dire souvent le premier employeur après l'administration] et elle contribue considérablement au PIB. Dans leurs activités, les entreprises forestières sont confrontées aux questions de qualification continue de la main d'œuvre, et sont tout aussi concernées par des problématiques émergentes qui interpellent la filière, notamment :

- les efforts de bonne gestion forestière entrepris de manière consensuelle à travers l'adoption des politiques d'aménagement et de certification ;
- la mise en place d'activités industrielles de plus en plus complexes, touchant la 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} transformation,
- la viabilité des investissements de matériels effectués.



Dans les métiers du bois, les compétences techniques font souvent défaut. Les entreprises doivent donc assurer elles-mêmes les formations en faisant appel à des consultants spécialisés, ou en plaçant directement les recrues à leur poste, qui se forment « sur le tas » avec l'appui du personnel de l'entreprise plus ou moins expérimenté. Ces formations répondent généralement à des besoins internes en urgence ou à des exigences du marché, mais ne permettent pas d'atteindre le niveau de qualité requis en termes d'ingénierie de formation et d'ingénierie pédagogique pour des compétences pérennes inscrites dans les objectifs de développement durable.

LE CONGO, TERRE DE CONTRASTES

UNICONGO

Jean-Jacques Samba



Jean-Jacques Samba

Le secteur forêt-bois au Congo

En République du Congo, l'attribution et la mise en valeur des superficies forestières s'inscrivent dans le cadre de la politique forestière adoptée en 2000, fondée sur la gestion durable des forêts. Cette politique garantit une exploitation soutenue des ressources forestières, tout en assurant la conservation des écosystèmes, et notamment de la biodiversité. L'aménagement durable des forêts, à travers l'inventaire des ressources forestières, et les études écologiques et socio-économiques, constituent la base de cette politique. Pour la mise en œuvre de cette politique, un programme d'aménagement des concessions forestières a été lancé en 2001, sur la base d'un partenariat entre l'administration forestière et les sociétés forestières.

Avec l'appui des partenaires au développement, le programme d'aménagement s'est étendu à partir de 2009 au Sud-Congo, caractérisé par des concessions de petites et moyennes superficies. La superficie des concessions forestières aménagées couvre environ 5,5 millions d'hectares, soit 54% de la superficie totale concédée à l'exploitation, estimée

à 10,2 millions d'hectares. L'application des plans d'aménagement a permis la certification de certaines concessions forestières, sous la certification « Forest Stewardship Council » (FSC), qui couvrent une superficie de 2,5 millions d'hectares, soit 50% des superficies certifiées dans le bassin du Congo.

L'ambition du Congo est qu'à l'horizon 2020, l'ensemble des concessions forestières soit placé sous aménagement. Pour cela, dans la nouvelle loi forestière en instance de promulgation, la certification forestière revêt un caractère obligatoire, avec comme objectif une meilleure application des textes législatifs et réglementaires par des entreprises vertueuses.

Le rôle et la contribution du secteur forestier

Le secteur forestier est le deuxième plus grand pourvoyeur d'emplois dans le pays après la fonction publique. Les activités d'exploitation et de transformation des bois génèrent environ 7 424 emplois directs et 14 848 emplois indirects. Outre les taxes forestières payées par les entreprises pour l'exploitation des bois, les activités d'exploitation et de transformation ont des effets induits importants dans les zones concédées, bien que, pour l'heure, celles-ci n'aient pas encore fait l'objet d'une évaluation. En effet, les routes d'évacuation des bois sont utilisées par des populations pour l'évacuation des produits agricoles, ce qui contribue au désenclavement des zones concernées. De même, dans les bases-vie et les villages riverains, des structures sociales de base sont mises en place : écoles, centres de santé, forages d'eau potable, électricité, ainsi que l'appui au développement des activités génératrices de revenus des populations, créant ainsi la base des économies locales dans les communautés concernées. Les recettes forestières qui participent au PIB national concernent les taxes forestières, les impôts et les

taxes douanières des produits forestiers à l'exportation.

UNIBOIS

Martial Fouty et Pierre Ngoma

La partie sud du pays : l'exploitation forestière réalisée par les nationaux

L'UNIBOIS a été créé il y a de nombreuses années. Après une période de latence, l'UNIBOIS a décidé, sous l'impulsion de son Président, Monsieur Martial Fouty, de donner un nouveau souffle à cette institution représentant un grand nombre d'acteurs du secteur bois du Sud du Congo. Ainsi, en 2014, l'UNIBOIS s'est dotée de nouveaux statuts et d'un règlement d'ordre intérieur. Les structures de gouvernance ont été revues et sont maintenant structurées comme suit :

- une Assemblée Générale (tenue une fois par an) ;
- un Comité Général composé du Président, du Vice-Président, du Secrétaire Général, du Trésorier Général et du Rapporteur ;
- un Commissariat aux comptes composé d'un Président, d'un Secrétaire et d'un Rapporteur.

Une telle structure se devait de se renforcer pour permettre à ses membres de faire face aux nouveaux enjeux du secteur, d'autant plus qu'elle représente notamment les entreprises à capitaux nationaux : « *La République du Congo est notre pays et il est de notre responsabilité de mettre en œuvre nos activités de façon durable pour que nos forêts profitent toujours à nos enfants, petits-enfants, arrières petits-fils et filles* ». Il n'est pas seulement question de la mise en œuvre de l'accord de partenariat volontaire (APV) signé par le pays dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action FLEGT, mais également des nouvelles exigences législatives, des modifications des marchés, de l'augmentation importante des popula-

tions très présentes dans le Sud ainsi que des nouveaux métiers qui les accompagnent. En effet, l'APV représente une part importante des activités de l'UNIBOIS. Pour que ses membres puissent poursuivre leurs activités, il leur faut répondre aux exigences de l'accord, ce qui n'est pas toujours chose aisée dans les conditions actuelles du secteur. Néanmoins, l'UNIBOIS a pu bénéficier de l'aide précieuse de l'ATIBT – c'est dans ce cadre que les deux structures se sont connues et ont débuté leur collaboration – pour mieux appréhender l'APV et définir les priorités d'actions en fonction des spécificités. De plus, les conventions de transformation industrielle devenant, selon le futur code forestier, des conventions d'aménagement et de transformation, l'UNIBOIS doit aider ses membres à s'adapter à leur nouvelle fonction d'aménageur.

Pour poursuivre, les marchés étant de plus en plus asiatiques, ils obligent à revoir les modes de fonctionnement, puisque leurs exigences en matière de produits sont différentes des marchés occidentaux habituels de l'UNIBOIS. Enfin, la transition démographique et les risques qu'elle entraîne doivent être anticipés dès maintenant par les membres de l'UNIBOIS et ce, en réfléchissant aux méthodes de valorisation des terres dégradées largement présentes dans ses concessions (plantations de bois de chauffe et de bois d'œuvre).

Ainsi d'exploitants forestiers, les membres de l'UNIBOIS doivent apprendre à devenir aménageurs, courtiers internationaux, planteurs, mais toujours protecteurs de leurs forêts. Pour affronter l'ensemble de ces enjeux, ils peuvent compter, comme déjà énoncé, sur l'aide de l'ATIBT qui possède une vision d'ensemble des problématiques que le secteur forestier africain doit affronter et qui peut les appuyer dans la recherche de financements, dans la rédaction et le suivi de projets, etc., comme elle l'a déjà démontré.

Néanmoins et pour conclure, aujourd'hui plus que jamais l'ensemble de ces enjeux doivent être traités en bonne intelligence avec les administrations et la société civile. C'est dans cette optique que les représentants de l'UNIBOIS se rendent régulièrement à Brazzaville pour participer aux discussions importantes pour leurs membres. Pour l'UNIBOIS, la convention ATIBT ratifiée par le pays dont les autorités souhaitent « *renforcer le partenariat multipartite pour une foresterie tropicale responsable, pour la conservation des forêts et pour une compétitivité des bois tropicaux sur les marchés* » est un outil qu'il devient important d'utiliser à bon escient.

LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS POUR LE SECTEUR FORESTIER

Ministère en charge des Forêts
Rubens Nambaï et Yves Yalibanda



Rubens Nambaï

La République Centrafricaine (RCA) ne possède pas d'association professionnelle du secteur forestier. Les industriels de ce secteur sont donc représentés par le GICA (Groupement Interprofessionnel de Centrafrique). Néanmoins, la RCA et l'ATIBT sont très proches, ne serait-ce que par la ratification par la RCA de la convention ATIBT. C'est donc dans ce cadre que les représentants du Gouvernement de RCA présentent le secteur forestier de leur pays par ces quelques lignes.

L'exploitation de la forêt centrafricaine s'effectue par l'entremise des Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA) attribués par Avis d'Appel d'Offre conformément aux dispositions des textes réglementaires. Ainsi, actuellement, 14 PEA ont été attribués. Ils couvrent 3 777 938 d'hectares de forêts nationales. Parmi ceux-ci, cinq ont été attribués tout récemment (en 2014 et 2015), c'est-à-dire après les troubles que le pays a connus. Ceci démontre parfaitement la volonté politique de la RCA de compter sur la reprise et l'expansion de son secteur forestier pour affronter les défis futurs. A ce sujet, les perspectives du secteur seront marquées d'une part, par la poursuite des réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de partenariat volontaire (APV) entre la RCA et l'Union européenne (UE) qui devrait être pleinement opérationnel en 2018, et, d'autre part, par les stratégies de relance des activités du secteur (reprise normale des activités des PEA non exploités pendant les crises politico militaires et entrée en pleine production en 2018 des cinq nouveaux permis attribués respectivement en 2014 et 2015).



Quant aux chiffres de production, la production de grumes du pays a connu une variation en hausse de 28 %, passant de 418 250 m³ en 2016 à 536 713 m³ en 2017. Par contre la production des sciages a chuté de 20%, revenant de 32 428 m³ à 25 937 m³ au cours de la période. Dans la même logique, les exportations des grumes ont subi une

variation en hausse de 48 %, par contre celles des sciages ont baissé de 33 % au cours de la même période.



Débardage en RCA

En conclusion, le secteur forestier occupe une place non négligeable dans l'économie centrafricaine en raison de sa contribution à la formation de la richesse nationale et dans la création d'emplois pour la réduction de la pauvreté. Une réflexion approfondie et concertée mérite d'être menée autour des mécanismes de financement et d'autofinancement, et des choix d'instruments adaptés permettant la mobilisation des ressources internes et externes pour une meilleure valorisation des importantes ressources du secteur.

LE CAMEROUN OU « L'AFRIQUE EN MINIATURE » ?

GFBC (Groupement de la Filière Bois du Cameroun)

Blandine L'Or Ouoguia



Blandine L'Or Ouoguia

Les milieux naturels du Cameroun sont très diversifiés et paraissent réunir en leur sein l'essentiel des écosystèmes d'Afrique tropicale. Leurs composantes les plus caractéristiques sont la topographie très contrastée et la végétation que R. Letouzey (*Étude phytogéographique du Cameroun, 1973*) décrit comme : « un condensé de celle de l'Afrique intertropicale avec forêt dense humide méridionale, savane centrale, steppe nordique, forêt et prairie de montagne ».

Dans ce cadre et étant donné la responsabilité que les membres du GFBC ont vis-à-vis des concessions forestières que l'Etat leur a accordées, ces opérateurs sont pour la plupart engagés dans des systèmes de certification privés de légalité et/ou de gestion durable afin de garantir la pérennité des massifs forestiers qui leur sont attribués.

En plus de l'engagement des membres du GFBC dans les systèmes de certification privés, le Groupement travaille en partenariat avec le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) sur un programme de plantations forestières. Dans ce cadre, le GFBC a eu l'accord de principe de ce Ministère pour la mise en œuvre du projet

sylvicole dénommé « Restaurer autrement notre environnement à travers les plantations forestières ». Dans cet accord de principe, le MINFOF a proposé plusieurs sites de réserves forestières et de périmètres de reboisement dans lesquels le projet pourrait être mis en œuvre par le GFBC et ses membres. Actuellement, le GFBC est à la recherche de partenaires pour permettre le lancement de ce programme de plantations forestières.

Le GFBC est également très mobilisé sur les questions de formation professionnelle, et interpelle très souvent à la fois les bailleurs et les professionnels de la formation sur la nécessité d'améliorer les compétences dans les métiers du bois. Les entreprises, bien souvent, ne peuvent pas mener à bien les projets d'investissements envisagés et les formations en interne ne permettent pas d'obtenir les résultats escomptés.



Il résulte de cette situation que fréquemment, les entreprises cherchent à débaucher le personnel qualifié chez un concurrent moyennant un meilleur salaire. Ce système crée une sorte de marché des compétences qui est déséquilibré, car la demande dépasse souvent l'offre, et d'autres secteurs (pétrolier ou minier) proposent des rémunérations bien plus attractives, débauchant ainsi des salariés ayant certaines compétences spécifiques : conducteurs de camions et d'engins, techniciens HSE...

Dans ce contexte, plusieurs projets ont essayé de répondre à ces problématiques. Le dernier en date est le projet PARAFE (Projet d'Appui au Renforcement de l'adéquation Formation-Emploi), qui a permis de produire plusieurs documents (référentiels métiers, guide générique de l'alternance, et divers outils) et a mis en avant le fait que le secteur privé manque toujours d'outils pour évaluer, tracer et formaliser ses besoins de qualification.

En résumé, on constate trois niveaux d'inadéquation formation/emploi :

- des programmes de formation pas toujours en parfaite adéquation avec la demande des entreprises et avec les contextes organisationnels des ressources humaines en entreprise ;

- des insuffisances dans la conception des programmes, avec des approches souvent dépassées en matière d'opérationnalité et d'employabilité des personnes formées, et de pédagogie, des contenus trop souvent académiques, une absence de méthodologie d'accompagnement pédagogique sur les aspects pratiques des formations, un manque de réactivité et de capacité d'adaptation des dispositifs de formation aux demandes du secteur ;
- des mécanismes de transfert de connaissances complexes à mettre en place pour des raisons souvent géographiques.

Le GFBC, toujours très concerné par ces questions qui freinent considérablement le développement des entreprises, demande une amélioration des mécanismes de formation professionnelle au Cameroun.



Situation des APV						
	Cameroun	Congo	Centrafrique	Gabon	RDC	Côte d'Ivoire
Statut	En vigueur	En vigueur	En vigueur	En négociation	En négociation	En négociation
Signature	6 octobre 2010	17 mai 2010	21 décembre 2010	NA	NA	NA
Ratification	9 août 2011	4 juillet 2012	23 novembre 2011	NA	NA	NA
Mise en œuvre	1 ^{er} décembre 2011	1 ^{er} mars 2013	1 ^{er} juillet 2012	NA	NA	NA
Situation	Préparation à la mise en œuvre	Préparation à la mise en œuvre	Préparation à la mise en œuvre	Négociation depuis septembre 2010	Négociation depuis oct. 2011	Négociation depuis fév. 2013

Figure 1 : Situation des APV dans le Bassin du Congo et en Côte d'Ivoire

Certifications						
	Cameroun	Congo	Centrafrique	Gabon	RDC	Côte d'Ivoire
FSC						
Nombre de certificats Gestion Forestière	2	4		3		
Surface certifiée	411 976 ha	2 410 693 ha		2 042 616 ha		
Nombre de certificats Chaîne de contrôle	6	3		10		
PAFC (PEFC)						
Situation	PAFC Cameroun en développement	PAFC Congo à l'étude	Étude d'opportunité	PAFC Gabon opérationnel, reconnaissance PEFC en cours	Étude d'opportunité	NA
Nombre de certificats GF	NA	NA	NA	1	NA	NA
Surface certifiée	NA	NA	NA	596 822 ha	NA	NA
Certification de légalité (gestion forestière)						
OLB – BV (ha / nb de certificats)	2 759 872 ha / 12	852 820 ha / 2				1 204 198 ha / 4
FLV – RA (ha / nb de certificats)	40 992 ha / 1	1 696 211 ha / 2				
FSC – CW (ha / nb de certificats)	359 060 ha / 2	669 589 ha / 1				

Figure 2 : Situation des certifications dans le Bassin du Congo et en Côte d'Ivoire

Sources :

FSC : Facts&figures, avril 2018 - **OLB :** Bureau Veritas, avril 2018 - **FLV :** Rainforest Alliance, février 2018

CONCLUSION

Les défis du secteur forestier d'Afrique Centrale et de Côte d'Ivoire

En guise de conclusion, nous tenterons de mettre en relief l'essentiel des témoignages qui précèdent.

Lorsque les associations professionnelles évoquent les défis que leurs membres doivent et devront affronter dans le proche avenir, elles répondent de concert ce qui suit :

- **Une amélioration est nécessaire en ce qui concerne la gouvernance forestière**, qui supposera pour le secteur privé un renforcement de son implication et de celle de ses membres (i) dans les négociations et/ou la mise en œuvre des accords de partenariat volontaires (APV) de leur pays (légalité et traçabilité), ainsi que (ii) dans les processus de certification forestière.

- **Le rassemblement des associations professionnelles nationales du secteur** pour répondre aux défis majeurs de la profession est indispensable (intersyndicales).

- Il faut **remédier aux problématiques récurrentes de fiscalité et de parafiscalité** en augmentation, et **d'arriérés dans les remboursements des crédits de TVA**, mentionnés par les associations professionnelles.

Par ailleurs, chacun des pays met en avant ce qu'il considère être pour lui les enjeux majeurs des prochaines années pour la filière :

- Pour le **Gabon**, il s'agit de remédier au manque de personnel qualifié pour accompagner le Gouvernement dans le programme de transformation poussée (2^{ème} et 3^{ème} niveau).

- La **Côte d'Ivoire** souffre, elle, d'un manque cruel de ressources ligneuses, et requiert impérativement de lancer des programmes agroforestiers.

- Le **Cameroun** doit faire face aux nouvelles exigences en matière de plantations forestières, mais aussi de logistique ;

L'engorgement du port de Matadi en République Démocratique du Congo empêche

le bon déroulement des exportations ;

Quant à la République du Congo, les futures normes légales pour le sud du pays ont de lourdes conséquences sur les membres de l'UNIBOIS, qui vont devoir s'adapter à un nouveau cadre réglementaire.

Enfin pour la République Centrafricaine, la recherche de mécanismes de financement est essentielle au développement du secteur forestier.

Pour mener ces améliorations, **les associations professionnelles, membres de l'ATIBT, sont unanimes quant à leurs relations avec l'Association : elle leur est nécessaire**. Tout d'abord, elle représente une excellente **courroie de transmission entre le Sud et le Nord** pour l'appui aux programmes de développement de la filière forêt-bois d'Afrique Centrale, et elle met en œuvre un **programme marketing indispensable** pour améliorer l'image des bois africains en Europe. Ensuite, par les actions qu'elle développe, **elle soutient techniquement et financièrement** les activités locales des associations professionnelles, sur différents fronts comme ceux des APV-FLEGT, de la certification, des marchés, de la transformation du bois, ou encore à travers l'appui aux études concernant la ressource forestière ou l'agroforesterie.

Enfin, la volonté première de tous est de travailler sur les enjeux actuels et futurs auxquels sont confrontées les associations professionnelles et leurs membres pour **assurer une gestion économique, sociale et environnementale durable**. Le rôle de l'ATIBT est de les soutenir tous, dans cet objectif complexe qu'est la gestion responsable des forêts et la sensibilisation des marchés à l'achat responsable de ce matériau unique qu'est le bois tropical.

Les générations futures en seront reconnaissantes !

12 LES ACTIVITÉS TECHNIQUES DE L'ATIBT

EXPERTISE TECHNIQUE AUPRÈS DES PRODUCTEURS ET DES UTILISATEURS DE BOIS TROPICAUX

En 2017, l'ATIBT est intervenue à la demande des membres ou des professionnels de la filière bois tropicaux pour contrôler les matériaux à la réception, arbitrer des litiges entre acheteurs et vendeurs, établir un diagnostic objectif dans une situation

conflictuelle ou conseiller une partie dans un litige avec des arguments techniques appuyés sur des règlements et des normes. Au cours de l'année, l'ATIBT a été sollicitée dans 18 affaires.

FORMATION : UNE ACTIVITÉ QUI S'EST RÉORGANISÉE

L'ATIBT organise régulièrement des formations professionnelles pour la filière. Les thèmes sont variés : connaissances générales des bois tropicaux, formation classeurs de sciages et de grumes, affûtage... (*vous pouvez retrouver la liste des formations et vous inscrire sur notre site internet dans l'espace formations*). Une seule formation intra entreprise a été dispensée pour le compte de la société Durieu en 2017, notamment en raison des difficultés de mise en place des règles de classement SATA, qui ont perturbé l'organisation des formations classeurs de l'ATIBT, lesquelles sont reprogrammées dans le courant de l'année 2018. L'année 2017 a été



marquée par la création d'une commission spécifique dédiée à la formation pour faire correspondre au mieux l'offre et la demande. *Plus de détails sur ce sujet dans la partie commissions p. 18/19.*

RÉVISION ET RÉDACTION DES NORMES DE TRANSFORMATION ET D'UTILISATION DU BOIS

L'ATIBT intervient dans les commissions de normalisation à portée européenne ou internationale. En 2017, les travaux ont porté sur la révision des normes suivantes :

- EN 350 – Durabilité naturelle des bois
- EN 14298 – Estimation de la qualité du séchage
- EN 844 – Terminologie pour les bois ronds et les bois sciés
- ISO 38200 – Management durable de la forêt – Chaîne de contrôle

Deux normes françaises ont également fait l'objet d'une attention particulière de l'ATIBT du fait de l'absence de norme équivalente au niveau européen :

- la norme NF DTU 51.4 – Mise en œuvre des platelages en bois
- la norme NF B 54-040 – Lames de platelage en bois

RÉPONSES AUX QUESTIONS TECHNIQUES

L'ATIBT apporte régulièrement son soutien aux professionnels en répondant aux questions techniques auxquelles ils sont confrontés. Les demandes les plus fréquentes ont porté cette année sur les propriétés et les singularités de certaines espèces précises

de bois tropicaux, les règles d'usage dans les transactions commerciales et la mise en relation avec les professionnels. L'ATIBT a également été amenée à rédiger des courriers attestant un fait technique, afin de rassurer le consommateur.

PARTICIPATION DE L'ATIBT AUX DISCUSSIONS CITES



L'ATIBT et FRMi ont participé à la 69^{ème} réunion du comité permanent de la CITES qui s'est tenue à Genève du 27 novembre au 1^{er} décembre 2017. La CITES (*Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora*) est la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, signée entre plus de 180 Etats. Elle réglemente le commerce des «spécimens» d'une liste d'espèces considérées comme menacées et classées dans les trois Annexes de la Convention. Le comité permanent est l'une des instances décisionnelles, les autres étant la Conférence des Parties, le Comité pour les Plantes et le Comité pour les Animaux.

L'ATIBT a souhaité suivre les discussions tenues au sein de la CITES, du fait de leurs

implications potentielles sur la filière des bois tropicaux. Les enjeux de cette réunion du comité permanent portaient principalement sur la mise en œuvre des décisions prises lors de la dernière Conférence des Parties (COP 17), et sur le classement en Annexe II des essences dites «bois de rose» (appellation malheureusement beaucoup trop large et inadaptée), notamment toutes les espèces du genre *Dalbergia*, les *Guibourtia demeusei* (Bubinga, également appelé Ebana), *Guibourtia pellegriniana* et *Guibourtia tessmannii* (Bubinga, également appelés Kevazingo) et le *Pterocarpus erinaceus* (Vêne, également appelé Kosso). Par ailleurs, une recommandation a été adoptée pour la gestion des stocks et la régulation des transports internationaux des instruments de musique contenant des bois d'espèces dont l'ensemble des produits ont récemment

été couverts par le classement en annexe II de la CITES. L'application de cette décision CITES soulève de nombreuses difficultés qui risquent d'amener le secteur des instruments de musique à abandonner les bois tropicaux.

En parallèle, une étude devra être réalisée par le Secrétariat CITES sur les espèces des genres suivants en vue d'un éventuel classement en annexe II de nouvelles espèces lors de la COP 18 en 2019 :

- **Guibourtia** : Muntenyé, Mussibi et Ovéngkol
- **Dicorynia** : Basralocus
- **Caesalpinia** : Bridalveil, Pernambouc, Pao Ferro, Sebipira et Ebano
- **Chamaecrista** : Muirapixuna
- **Pterocarpus** : Drago, Muninga, Padauk Amboina, Padauk Burma et Padouk d'Afrique
- **Swartzia** : Panacoco, Saboarana, Jorori, Pao rosa et Wamara
- **Millettia** : Thinwin et Wengé
- **Machaerium** : Caviuna rosewood



Nous rappelons que ces essences ne doivent pas être considérées comme des espèces en danger avant les résultats de l'étude.

Le comité permanent a également débattu sur l'application de l'annexe XIII de la convention par la République démocratique du Congo et formulé deux recommandations concernant les *Pericopsis elata* (Afroformosa), portant sur le suivi des exportations et le facteur de conversion, pour ce suivi des quotas, des volumes de produits transformés en volumes Equivalent Bois Rond. Un suivi de ces travaux est indispensable, car plusieurs experts classent de nombreuses essences sous l'appellation « bois de rose » et plaident pour leur introduction dans les annexes de la CITES, en considérant que les forêts tropicales seront davantage protégées ainsi.

TESTS MÉCANIQUES ET DURABILITÉ SUR 12 ESSENCES

Le projet C029 (sous-projet marketing) est financé par la KfW à travers la COMIFAC, et géré par le PPECF. Son objectif est d'évaluer les performances de 12 essences tropicales en termes de résistance mécanique et de durabilité, et d'enrichir les normes. Cinq entreprises - CIFM (PALLISCO), Rougier, CEB (PRECIOUS WOODS), IFO (INTERHOLCO) et CIB (OLAM)- cofinancent le projet en fournissant le bois nécessaire aux essais à hauteur de 4,5 m³ par essence testée. Le projet était censé se terminer en 2016, mais de nombreuses difficultés ont retardé son exécution. Les laboratoires TU Delft et FCBA ont été sélectionnés pour leur capacité à valider l'intégration des résultats dans les normes européennes.

Durant l'année 2017, le laboratoire FCBA a effectué les tests mécaniques sur 6 essences : Okan, Alep, Eveuss, Osanga, Monghinza et Ossoko. Le rapport d'essais a été présenté au mois de mars 2018. Après des problèmes de dédouanement (TVA à appliquer sur des bois sans valeur commerciale), le laboratoire de l'université de Delft a réceptionné 3 essences (Mukulungu, Lati et Longhi) le 16 octobre 2017. Les 3 autres essences (Kanda, Tali, Limbali) n'ont pas pu être livrées du fait d'un manque de place au laboratoire de Delft. Les tests devraient être réalisés dans le courant de l'année 2018 et un rapport est attendu au plus tard en décembre 2018.

AMÉLIORATION DES RENDEMENTS MATIÈRE PAR LE CLASSEMENT DES SCIAGES : INITIATION DU PROJET

Les règles de classements des sciages définissent la qualité des produits et permettent d'établir leur valeur marchande. Elles ont donc des conséquences sur la rentabilité de la matière première et le taux de déchets (rebuts) d'une entreprise forestière lors de la première transformation.



Dans un contexte plus global d'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle, de l'optimisation de la valorisation des bois, de recherche de rentabilité matière, d'une meilleure gestion de déchets (répondant aux objectifs de certification selon le critère n°5 de FSC), les producteurs de bois du bassin du Congo envisagent l'adoption d'un système de règles de classement : les règles SATA (Sciages Avivés Tropicaux Africains).

L'ATIBT a toujours porté son attention sur l'application des règles de classement des sciages. Il convient de noter que le projet s'appuie sur des règles de classement SATA, élaborées en 1976 par le CTFT (Centre Technique Forestier Tropical), qui sont très abouties et nécessitent peu de corrections (précisions relatives aux sur-longueurs et introduction des noms de qualités plutôt que choix n°1, 2, 3 ou 4, entre autres). Cet ouvrage constitue une base solide pour le projet.

Les professionnels se sont entendus pour débiter l'opération sur une première essence : le Sapelli. Ce premier projet d'une durée de 2 ans permettra d'étudier la faisabilité et d'appliquer ces nouvelles règles en préparant au mieux les producteurs, les importateurs, les négociants, les distributeurs et les clients.

La mise en place de ces règles nécessite une approche par étapes.

1) Préalablement, l'ATIBT évaluera le gain en rendement matière en comparant les règles existantes (règles conventionnelles, règles des entreprises et règles SATA) et en mettant en évidence les proportions des différentes qualités pour chacune d'elles. Ce travail sera restitué aux différentes parties prenantes afin de les sensibiliser. Il conviendra notamment de vérifier auprès des acheteurs que les règles répondent bien à leurs besoins et de savoir si des noms commerciaux attractifs peuvent être adoptés.

2) Ensuite, les documents techniques et commerciaux devront être vulgarisés afin de communiquer aux professionnels les fondements et principes de ces règles de classement.

3) Enfin, des formations d'opérateurs et de commerciaux seront nécessaires pour l'application progressive des règles de classement et, si possible, l'application définitive au 1^{er} janvier 2020 pour le Sapelli.

Pour l'initiation du projet (espéré en 2018), financé à hauteur de 188 000 euros par le PPECF, les producteurs de Sapelli devront dès la première phase s'engager par écrit en termes d'adhésion au projet, de coalition commerciale et de cofinancement du projet.

PROJET LKTS 2020 - PROMOUVOIR LES ESSENCES MOINS CONNUES POUR REDONNER DE LA VALEUR À LA FORÊT AFRICAINE

Au début du deuxième trimestre 2017, l'ATIBT a lancé le projet « LKTS 2020 », destiné à promouvoir les essences moins connues (*Lesser Known Timber Species – LKTS*) au sein du bassin du Congo. Avec ce projet, l'ATIBT souhaite faciliter l'accès aux informations sur ces essences, peu présentes ou absentes sur les marchés, qui, sans être inconnues des professionnels du secteur des bois tropicaux, méritent d'être mieux valorisées.

Piloté par Elise Héral, ingénieure ENSTIB Chargée de mission Essences secondaires à l'ATIBT, en lien avec la Commission marketing, le projet est décomposé en modules pratiques rassemblant des actions ciblées (état de l'art, tests PPECF, bois sous rails, approches secteurs, méthode de mise en marché, etc...), en s'appuyant sur les initiatives en cours ou encore à définir sur cette thématique.



La valorisation de nouvelles essences permet de donner plus de valeur économique à la forêt et de limiter ainsi sa conversion en terres agricoles, véritable cause de déforestation. La diversification des essences permet de rentabiliser le schéma de la gestion durable en valorisant de nouvelles ressources, tout en respec-

tant les engagements de la gestion durable des forêts, et permet aussi une meilleure résilience en cas de crise économique, de modification de l'écosystème ou de surexploitation d'une essence donnée. La valorisation de nouvelles essences crée des nouveaux revenus pour des producteurs africains dont la surface d'exploitation ne permet pas aujourd'hui une rentabilité suffisante. Les petits et moyens producteurs sont en effet des acteurs clés de l'utilisation de nouvelles essences, comme en témoigne la diversité d'essences proposées par les petits producteurs certifiés d'Amérique du Sud et d'Asie.



Les consommateurs, ainsi que les industriels, africains ou non, doivent être convaincus que les essences tropicales méconnues aujourd'hui sont aptes à répondre à leurs besoins, tout en conciliant les intérêts d'une démarche sociale, environnementale et économique. En parvenant à mettre en place des exemples concrets avec l'aide d'acteurs traditionnels de l'industrie des bois tropicaux (par exemple, le travail réalisé avec la SNCF – voir p.61), mais aussi avec de nouveaux acteurs africains, l'ensemble des consommateurs sera plus enclin à utiliser de nouvelles essences.

La thématique de la promotion des essences moins connues est transversale à l'ensemble de la filière « forêt bois » et nécessite la mise en œuvre d'outils aussi bien techniques que marketing.

Quatre axes spécifiques ont été définis :

- 1) Ressource : identifier les essences à promouvoir en fonction des quantités mobilisables, du dynamisme spécifique, de l'accessibilité de la ressource et de la préservation de la biodiversité
- 2) Technique : connaître les propriétés des bois sélectionnés, publier les informations techniques par secteur, mener une étude de rentabilité des débouchés et de la transformation
- 3) Marché : intéresser les prescripteurs aux nouveaux produits, établir des projets phares, promouvoir des initiatives utilisant des LKTS, mettre en place et suivre des tests d'emploi
- 4) Coordination : rassembler les acteurs de la filière des bois tropicaux sur la thématique, participer aux actions déjà en place et favoriser la visibilité des LKTS

La première étape, l'état de l'art, a été livrée en septembre 2017. Elle visait à faire une synthèse des initiatives menées

aux cours des dernières années de manière non-concertée avec la filière bois forêt par les différents acteurs de la filière, en termes aussi bien de ressources disponibles et de renouvelabilité, que de comportement à la transformation. Ceci afin de diagnostiquer les manques et actions à mettre en œuvre pour une promotion efficace de nouvelles essences.



Vous pouvez retrouver ce document sur le site de l'ATIBT. État de l'art sur les LKTS et recommandations

La Commission Forêt & Transformation de l'ATIBT sera un relais pour recueillir les contributions et recommandations des professionnels. **La réussite de ce projet nécessite la mobilisation du secteur privé.** Au travers de ce projet, l'ATIBT souhaite apporter une réponse aux besoins en bois du marché local aussi bien pour la construction que l'ameublement. Les autres marchés identifiés par ce projet sont des débouchés traditionnels des bois tropicaux étant capables d'accepter de nouvelles essences : traverses et ouvrages hydrauliques, mobilier urbain, platelage, façade.



« SYNTHÈSE SUR LES INTACT FOREST LANDSCAPES (IFL) ADAPTÉE AUX PAYS D'AFRIQUE CENTRALE » : CONTRIBUTION À LA RÉFLEXION SUR L'APPLICATION DE LA MOTION 65 ET LES IFL

Le rapport final de l'étude « *Synthèse sur les Intact Forest Landscapes (IFL) adaptée aux pays d'Afrique centrale* » a été fourni par Barbara Haurez en mars 2017. Cette étude, menée avec le concours de Nature Plus sur financement AFD, a été réalisée dans le cadre de notre réflexion sur la motion 65 et les IFL. Elle souligne la contribution des sociétés forestières certifiées FSC à la gestion durable des forêts d'Afrique centrale et plaide pour une planification concertée et à l'échelle paysagère des stratégies de gestion forestière.

Ses résultats montrent que l'intégration du concept d'IFL dans la politique de gestion forestière en Afrique centrale semble peu pertinente, et que les conséquences de la motion 65 pourraient être défavorables à la protection de ces zones « intactes ». En cas de maintien de la motion 65, l'étude recommande l'utilisation de données botaniques et fauniques pour identifier les zones les plus matures des IFL, qui seraient considérées comme « zones essentielles ».

SYNTHÈSE « LES PRATIQUES EFIR DES SOCIÉTÉS FSC DANS LE BASSIN DU CONGO »

Afin d'apporter leur contribution au débat sur l'application de la motion 65, votée à l'Assemblée générale de FSC Séville en 2014, et visant la protection des Paysages Forestiers Intacts (PFI) ou *Intact Forest Landscapes* (IFL), les concessionnaires certifiés FSC du Bassin du Congo, par l'intermédiaire de l'ATIBT, ont voulu produire un ouvrage expliquant et recensant les différentes pratiques d'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR) qu'elles mettent en œuvre au quotidien, notamment en matière de routes, sans que cela ne soit nécessairement connu.

Faisant état des techniques élaborées et affinées au fur et à mesure de longues années d'expérience, notamment grâce au processus de certification FSC, cette synthèse

présente les principaux résultats de l'analyse menée par le bureau d'études TERE.

On y découvre qu'une attention particulière est portée aux valeurs environnementales et sociales spécifiques à chaque terrain et que la recherche d'atténuation des impacts négatifs est ancrée dans chaque activité de l'exploitation forestière certifiée FSC du Bassin du Congo, notamment dans la planification et la construction des routes. L'étude reprend également les résultats de plusieurs publications scientifiques qui démontrent que l'exploitation forestière certifiée FSC dans le Bassin du Congo peut être considérée comme une alternative durable, aussi bien d'un point de vue environnemental que social en matière d'utilisation des terres, voire

de protection des PFI... *a fortiori* dans un contexte où l'agro-industrie prend une ampleur non négligeable. En parallèle, une vidéo de 2 minutes a été élaborée avec la technique du motion design pour expliquer de manière brève, claire et ludique ce que sont les pratiques EFIR et montrer les différentes étapes.

Ce travail sera probablement poursuivi, en vue d'améliorer l'impact et l'efficacité de ces techniques.



Retrouvez notre vidéo de 2 min «What is RIL (Reduced impact logging)?» sur notre chaîne Youtube



Retrouvez l'étude dans la médiathèque du site internet de l'ATIBT

CONTRIBUTION DE L'ATIBT À L'OUVRAGE COLLECTIF « *LES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE POUR TOUJOURS* » (MEINDERT BROUWER)



Piloté par M. Meindert, ce livre constitue un ouvrage de référence puisqu'il aborde les opportunités et les solutions à tous les problèmes majeurs liés à la protection des forêts du bassin du Congo, en les traitant à différents niveaux : écologique, économique et social.

Cet ouvrage collectif contient une contribution de quatre pages sur les LKTS (*Lesser Known Timber Species* – Essences moins connues) écrite par Patrick Martin et Elise Héral, intitulée « *Plaidoyer pour l'utilisation d'espèces d'arbres moins connues dans la gestion durable des forêts* ».

Le lancement européen du livre a eu lieu le 31 mai 2017 à La Hague (Pays-Bas) à la conférence « *Le futur des forêts et des populations d'Afrique centrale* », organisée par l'ONG Tropenbos International, le réseau hollandais Global Compact des Nations Unies et le Ministère hollandais des Affaires Etrangères. Désormais, tout le monde en Afrique centrale – et ailleurs – peut bénéficier des informations fournies par ce livre sur les meilleures pratiques forestières, l'écotourisme et d'autres sujets importants pour la préservation des forêts d'Afrique centrale.



www.centralafricanforests.org

LES PROJETS GÉRÉS PAR L'ATIBT

LE PROGRAMME MARKETING ET LA MARQUE FAIR&PRECIOUS

Les contours de la marque Fair&Precious et ses outils de communication ayant été arrêtés en 2016 (dépôt de la marque, chartes sémantique et iconographique, règlement d'usage, manifeste, leaflets, création de la campagne « Les bois africains, bien plus que du bois », site internet), l'année 2017 a été consacrée à son lancement.

2 GRANDES ÉTAPES POUR FAIRE CONNAÎTRE LA MARQUE FAIR&PRECIOUS

Le Forum ATIBT à Dubaï en mars 2017

Le Forum ATIBT a permis de présenter pour la première fois à nos membres et à nos partenaires l'identité de la marque, et les déclinaisons de sa campagne « *Les bois africains, bien plus que du bois* », destinée à promouvoir les différents bénéfices du bois tropical certifié (économiques, sociaux, techniques et environnementaux) et à mettre ainsi en exergue les valeurs portées par la filière.



Le lancement officiel de la marque le 8 novembre à Paris

En présence de 70 participants, membres et bailleurs de l'ATIBT, mais également partenaires, ONG et journalistes, la nouvelle marque collective Fair&Precious a été lancée au Jardin d'Agronomie Tropicale de Paris, où siège l'ATIBT. À cette occasion, les engagements des entreprises de la marque ont été redéfinies en 10 volets, affichés lors de cette matinée. La démarche a été portée par des interventions d'horizons variés : l'ATIBT, l'AFD qui a soutenu le programme, la société forestière Interholco pour témoigner d'une réalisation sur le plan social, la SNCF sur le projet des traverses de chemin de fer en bois tropical. Cet événement, qui a fait l'objet d'un dossier de presse, a donné lieu à un certain nombre de retombées médiatiques (presse écrite et audiovisuelle). Ce lancement a été suivi par une présentation de la marque à l'International Hardwood Conférence à Venise le 16 novembre.

Ces deux grands moments de communication constituent les premières étapes d'un déploiement international qui se poursuivra en 2018, lors de divers événements et avec un appui sur les relations presse en Europe.

Autres événements marquants de l'année 2017

- Intégration dans la commission marketing de LCB et PEFC – discussion en cours avec FSC pour trouver les synergies entre nos programmes marketing
- Collaboration avec la SNCF

PLAN DE COMMUNICATION FAIR&PRECIOUS 2018

PROJET D'ORGANISATION

La montée en puissance de la marque nécessite de mettre en place une nouvelle organisation, afin de répartir les tâches entre les différents acteurs et d'affecter les ressources nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du plan de communication. Voici l'organisation proposée au comité marketing du 5 décembre :

L'ambassadeur de marque

Il aura pour mission de représenter la marque :

- auprès du monde politique et institutionnel,
- et auprès des médias et des ONG.

Il travaillera en collaboration étroite avec le directeur général, le service communication de l'ATIBT, les experts marketing et communication.

Le responsable des partenariats

La recherche et le développement de partenaires de la marque Fair&Precious va consister à :

- recruter parmi les adhérents de l'ATIBT,
- développer de nouveaux partenariats auprès de nouvelles cibles.

Cette mission sera menée par le directeur général de l'ATIBT, le service communication et les experts marketing et communication, en particulier pour les partenariats médias.

Le responsable co-branding

Le développement d'actions de co-branding, notamment auprès de grandes enseignes de bricolage, pourrait être assuré par le directeur général de l'ATIBT en s'appuyant sur des partenaires tels que FSC, PEFC

et WWF et avec l'appui opérationnel des experts marketing et communication. Concernant les grandes surfaces de bricolage, il est prévu de contacter les responsables du développement durable de Leroy Merlin et de Castorama.

Le webmaster

Le recrutement de stagiaires et l'embauche ou la recherche d'un indépendant pour gérer la mise à jour et les contenus des outils digitaux est devenu indispensable. Le webmaster gèrera, actualisera et animera les sites. Il gèrera les réseaux sociaux. Il aura pour mission de faire évoluer les sites en fonction des besoins et de l'évolution de la marque et enfin, de veiller à l'animation et à la mise à jour de la plateforme Acollab.

LES OUTILS DIGITAUX

Le site internet ATIBT

Le site dans sa structure est achevé. Une version espagnole est en cours de réalisation. Un travail important de webmastering a été entrepris avec l'aide de Justine Jobbé Duval, stagiaire à l'ATIBT de février à juillet 2018.



Le site internet Fair&Precious

Le site est également achevé dans sa structure, il a été décliné en version française et anglaise. Une version espagnole vient d'être mise en ligne par Justine Jobbé Duval. Le site Fair&Precious devrait être enrichi au cours de l'année et tout au long de l'année 2019 par des sites satellites présentant une à une les essences sous leurs aspects techniques, sociaux, environnementaux et commerciaux.



Le site internet My tropical timber

Le développement est achevé. Le travail avec les fédérations est en cours pour enrichir et optimiser les contenus dans chaque pays. Les entreprises Fair&Precious seront distinguées et mises en avant.



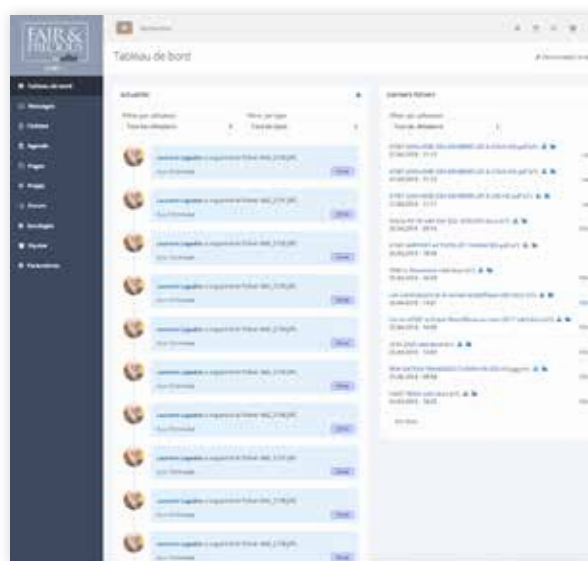
Les sites des porteurs de la marque

Un travail de coordination et d'animation va devoir être mis en place avec les porteurs de la marque, afin d'accroître la visibilité de Fair&Precious dans leurs sites respectifs, et de faire en sorte que tous les sites appartiennent à terme au même écosystème digital.



L'espace privé collaboratif

Les porteurs de la marque ont un accès à une médiathèque à l'intérieur de laquelle ils disposeront du kit de communication Fair&Precious et par l'intermédiaire de laquelle ils peuvent faire des demandes spécifiques.



Les réseaux sociaux

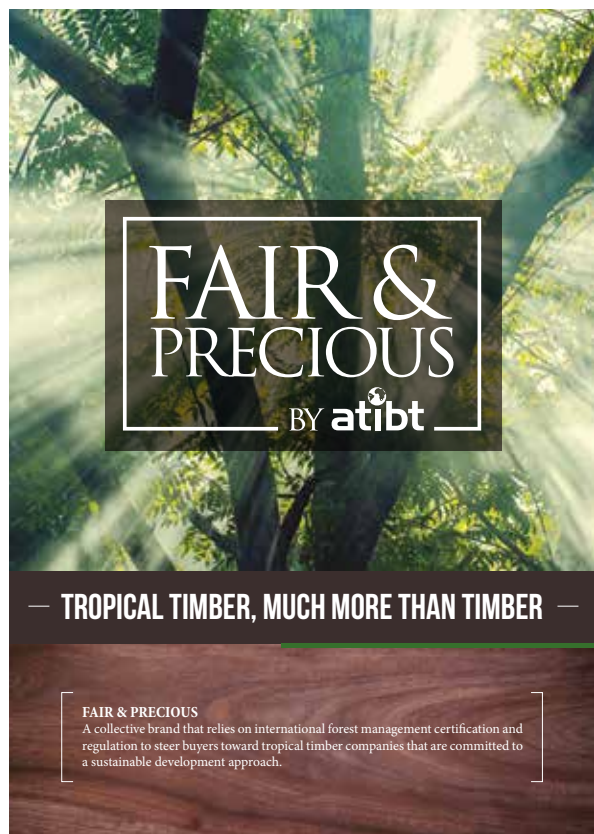
Un compte Facebook vient d'être créé. Des comptes Instagram et Twitter ainsi qu'une chaîne Youtube sont en cours de réalisation.



CONTENUS/MÉDIAS – PRINT

Les flyers et plaquettes Fair&Precious

Des flyers en version française et anglaise ont été réalisés, une version espagnole est en cours de réalisation.



Le Manifeste

Présent sur le site Fair&Precious en version française et anglaise, une version pour le print a également été mise en page. Une version espagnole est en cours de réalisation.



Les 10 engagements

Les 10 engagements Fair&Precious ont fait l'objet de la mise en page de 10 fiches bilingues présentées sous forme de grands posters et remises dans une chemise à l'occasion du lancement de la marque le 8 novembre dernier.





La FAQ

Une fois finalisée, la FAQ sera publiée sur le site Fair&Precious et fera l'objet d'une version papier trilingue.

Les affiches et les cartes postales de campagne

Des affiches de campagnes ont été réalisées à différentes tailles selon les usages; elles seront disponibles au format numérique dans les espaces collaboratifs. Ces affiches ont fait l'objet de déclinaisons au format carte postale et pourront également faire l'objet d'adaptations pour la presse.



Refonte des ouvrages techniques

Un certain nombre de documents techniques nécessitent d'être remis au goût du jour. Ces ouvrages vont être corrigés par Patrick Martin et remis en page dans le respect de la charte graphique ATIBT. Ils peuvent constituer d'excellents supports de communication pour Fair&Precious en apportant une visibilité supplémentaire et une caution technique.

Voici la liste des documents en question :

- Guide d'utilisation des bois africains éco certifiés
- Classement des sciages
- Guide technique pour la commercialisation des placages tropicaux
- Règles de classement des rondins
- Les niveaux de transformation
- Règles de mesurage ATIBT



Une série de documents, qui aujourd'hui s'inscrivent dans la collection « *Quelques éclaircissements s'imposent !* », vont également être revus et corrigés :

- AIC
- Bois de réaction
- Coloration anormale
- Durabilité
- Déformation
- Humidité
- Le nom des bois
- Le mulotage
- Le séchage
- Les traitements

Les fiches essences pourraient également être remises au goût du jour en leur apportant une dimension plus commerciale, et elles pourraient faire l'objet de versions numériques et apporter ainsi du contenu supplémentaire à la marque. Les fiches existantes sont les suivantes :

- Azobé
- Moabi
- Okoumé
- Sapelli
- Obéché

La « collection » pourrait être élargie à d'autres essences et notamment à des essences moins connues.

CONTENUS/MÉDIAS – VIDÉO

Mise à jour de la vidéo FFEM en habillage F&P

L'idée est de « Fair&Precioussiser » la vidéo FFEM dans certains de ses habillages et dans certains de ses contenus. Nous allons également l'enrichir de versions espagnole, allemande, italienne, néerlandaise...).

Création de clips déclinant les thèmes de la campagne

La campagne « *Les bois africains, bien plus que du bois* » va faire l'objet de production de petits clips vidéos de 20 à 30 secondes, reprenant chacun des thèmes déclinés pour être diffusés sur les réseaux sociaux, sur les salons, sur les points de ventes partenaires...

Création de petits clips interviews des acteurs Fair&Precious

Une série d'interviews vidéo sera réalisée avec des porteurs et des partenaires de la marque sur les différents thèmes de la campagne, et diffusée sur les réseaux sociaux et les sites de l'écosystème digital.

CONTENUS/MÉDIAS E-MAILING ET NEWSLETTER

E-mailings d'information Fair&Precious

Des e-mailings thématiques vont être réalisés à partir des documents print. Ils permettront de mettre en œuvre des campagnes de communication digitales à partir des fichiers obtenus dans le cadre des salons et expos.

Newsletter Fair&Precious

Une newsletter Fair&Precious sera réalisée tous les 2 mois, elle sera rédigée par Laurent Lagadec, avec le concours de Christine Le Paire, Bertrand Faucon, et autant que de besoin, de tout ou partie de l'équipe ATIBT.

RELATIONS PRESSE/RELATIONS PUBLIQUES - LES ACTIONS

Les relations presse ont été confiées à l'agence Econovia pour le lancement de la marque en novembre dernier.

Des contacts ont été pris avec une agence internationale afin d'étendre les relations presse à l'Europe entière.

Salons & Evénementiels - Les actions

- Salon Produrable dans le cadre du stand de la Cité du Développement Durable
- Stand ATIBT au Carrefour International du Bois
- Racewood au Gabon
- ArchiExpo, salon online des produits pour l'architecture

PARTENARIATS POTENTIELS

Institutionnels

Le lancement de la marque Fair&Precious doit aussi trouver son prolongement auprès des partenaires commerciaux, techniques scientifiques et institutionnels de l'ATIBT (Cf. annuaire)

- Rapprochement avec Good Planet, la fondation de Yann Arthus Bertrand
- Le Collège des Directeurs du Développement Durable (C3D) est une association de type loi 1901, qui réunit plus de 100 directeurs du développement durable et de la RSE d'entreprises et d'organisations privées et publiques, représentant plus 2,5 millions de salariés en France.

Médias

Prise de contacts et recherches de partenariats avec des chaînes de télévisions comme :

<https://www.ushuaiatv.fr/>

<https://terre.tv>

<http://www.nationalgeographic.com/>

<https://www.youtube.com/user/NatGeoTWWild>

<https://www.animalplanet.com/tv-shows/>

et avec des personnalités en lien direct avec la protection de la faune et de la flore comme Rhett Butler, fondateur, entre autres, du site d'information écologiste Mongabay, spécialisé sur les forêts tropicales et la biodiversité :

<https://global.mongabay.com/fr>

<http://www.tropicalconservationscience.org/>

CO-BRANDING - GRANDES ENSEIGNES

Leroy Merlin

Depuis 2004, Leroy Merlin France a pris un certain nombre d'engagements afin de diminuer son impact environnemental. Pour les bois tropicaux par exemple, Leroy Merlin France impose à ses fournisseurs un approvisionnement en bois certifiés FSC ou labellisés TFT. Afin de renforcer la transparence vis-à-vis des consommateurs, un étiquetage concernant l'origine géographique et le nom de l'essence des bois commercialisés est apposé sur les produits concernés. A ce jour, près de 95% des bois commercialisés par Leroy Merlin France sont issus d'approvisionnements

responsables, garantis pour la quasi-totalité par la labellisation et la certification TFT, FSC et PEFC.

Castorama

L'engagement de Castorama : un bois éco-certifié, naturellement ! L'éco-certification du bois garantit une bonne gestion de la forêt. Castorama propose des produits dont le bois est certifié PEFC ou FSC, ou s'inscrit dans une démarche menant à cette certification (TFT notamment). Depuis le 1^{er} janvier 2010, les nouveaux approvisionnements de Castorama en bois tropical sont certifiés et contrôlés, ce qui est indispensable pour préserver les forêts tropicales. Ce système a été généralisé aux bois non tropicaux depuis le 1^{er} janvier 2011.

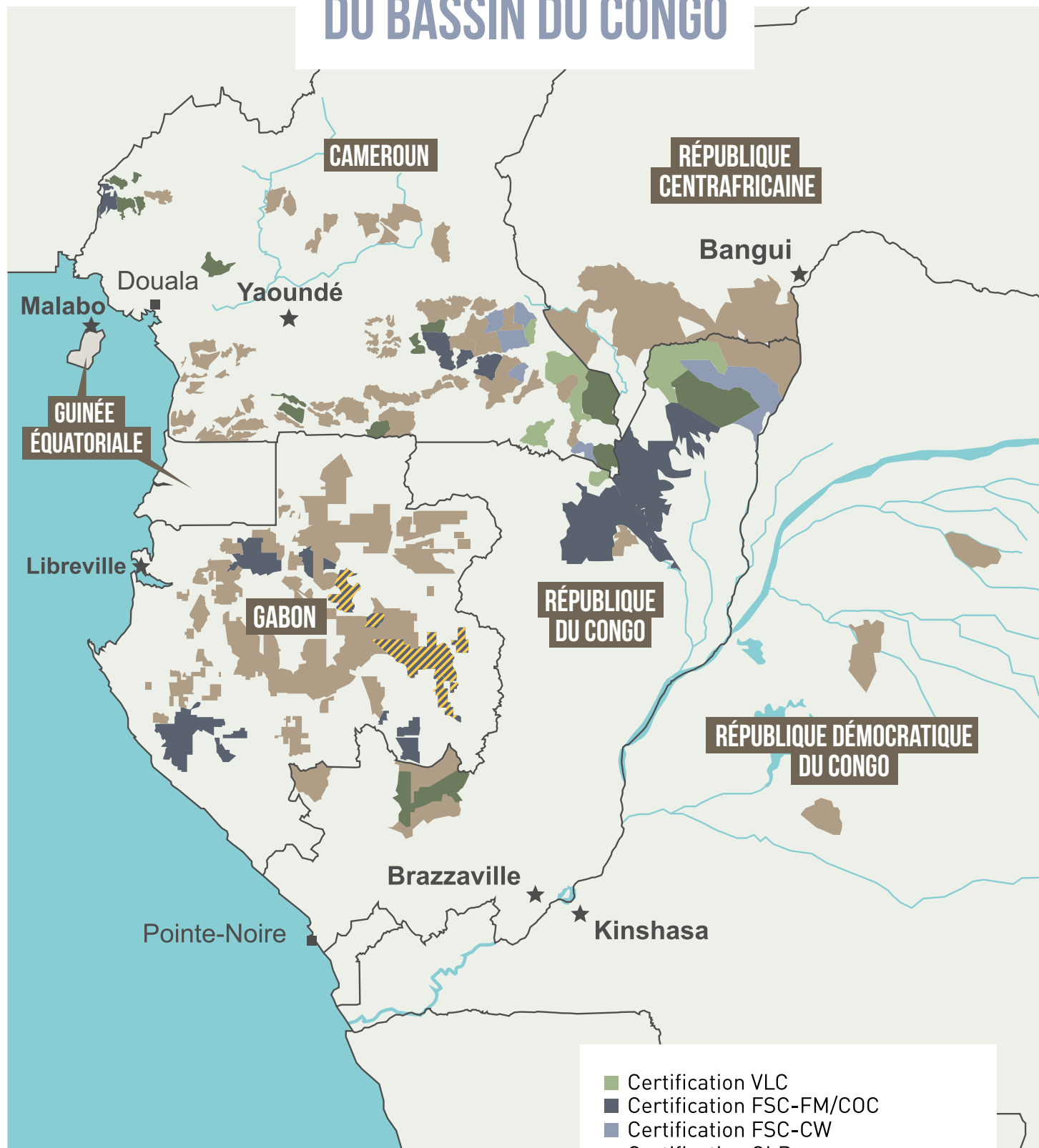
Points P et Dispano

CIBM (centrale d'achat des Points P et Dispano) est cliente de bon nombre de membres ATIBT. Des contacts vont être pris avec cette centrale pour qu'elle adhère à Fair&Precious et qu'elle fasse la promotion de l'achat utile et responsable.



CERTIFICATION ET LÉGALITÉ

CARTE DES CONCESSIONS FORESTIÈRES DU BASSIN DU CONGO



Source : observatoire Comifac
Situation en juin 2018

LES PROJETS DYNAFFOR ET P3FAC : COMPRENDRE LA DYNAMIQUE FORESTIÈRE POUR AMÉLIORER LES PLANS D'AMÉNAGEMENT



Signature de la Convention du projet P3FAC entre le FFEM et l'ATIBT avec Madame Aurélie AHMIM RICHARD lors du Forum ATIBT de Dubaï en mars 2017

Les projets DynAfFor et P3FAC ont pour objet d'améliorer la qualité et la durabilité des plans d'aménagement. Ils visent à mieux comprendre la dynamique des populations d'arbres par le biais de dispositifs de terrain (layons et parcelles) où des prises de mesures sont effectuées régulièrement dans le temps.

À ce jour, les deux projets bénéficient d'un financement du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et d'un cofinancement des partenaires techniques CIRAD, Université de Gembloux Agro-Bio Tech, Nature +, entreprises et ATIBT. Un financement du PPECF, entre autres, est attendu en 2018. Les deux projets ont commencé, pour ainsi dire, à ne faire qu'un au cours de l'année 2017. P3FAC pérennisera les partenaires privés de DynAfFor tout en s'enrichissant de nouveaux partenaires privés.

Un Comité de pilotage de DynAfFor s'est tenu le 28 novembre 2017, à Yaoundé. Il correspondait, pour P3FAC, à son véritable lancement, après la signature officielle de son financement lors du Forum de Dubaï, en mars 2017. Cette réunion, organisée par la Commission des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) conjointement avec l'ATIBT, s'est tenue sous le patronage du Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun (MINFOF) en présence du FFEM, de son Excellence l'Ambassadeur du Royaume de Belgique au Cameroun, des trois associations du secteur privé membres de l'ATIBT (GFBC, FIB, UFIGA) et de certains de leurs membres. Les différents partenaires techniques étaient bien sûr également présents.



Troisième comité de pilotage du projet DynAfFor le 28 novembre 2017 à Yaoundé

Des recommandations ont été effectuées par les membres du Comité concernant le plan de valorisation et de communication, avec la mutualisation des bases de données COMIFAC/OFAC, un site web commun des projets DynAfFor et P3FAC, l'ajout dans les publics cibles du plan des organismes de formation (tels que le RIFFEAC) et des services de communication des différents ministères, et enfin l'élargissement des objectifs de communication au monde

scientifique international. Des actions techniques et politiques sont prévues, dont la publication et la diffusion d'une cartographie des types forestiers d'Afrique centrale, préalable pour envisager des modifications des procédures d'aménage-

ment dans les pays. La COMIFAC et l'ATIBT doivent s'assurer que les résultats scientifiques seront présentés sous une forme accessible pour les agents des ministères, mais aussi pour les décideurs.

BILAN DES ACTIVITÉS DES PROJETS FLEGT-REDD+ ET FLEGT-IP POUR LE PROCESSUS APV

Le bilan qui suit donne les moments forts des processus APV de 2017 et des contributions des projets FLEGT de l'ATIBT et ses partenaires (FIB, GFBC, SPIB et UFIGA), pour chacun des pays cibles.

Cameroun

Au Cameroun, la livraison du logiciel qui doit à la fois servir pour la traçabilité du bois et la vérification de légalité, le SIGIF II, a pris du retard. Pour pallier ce problème, le Ministère des Forêts et de la Faune a décidé de procéder à la délivrance de certificats de légalité pour les unités de transformation de bois, sur la base des procédures documentaires. Ces certificats ont été attribués aux sociétés dès le mois de janvier. La délivrance de certificats de légalité pour les permis forestiers est plus compliquée, car elle nécessite des changements dans les grilles de légalité pour pouvoir rédiger des procédures de vérification solides. Les sociétés membres du GFBC ont toutes obtenu leurs certificats de légalité pour leurs unités de transformation.

Le GFBC a anticipé la nécessité d'adapter les grilles de légalité en préparant une activité de projet pour révision de la grille de légalité des UFA. Cette activité comprendra des réunions de concertation entre acteurs du secteur privé et un atelier avec tous les parties prenantes.

Pour faciliter l'utilisation du SIGIF II par les sociétés forestières après sa livraison, le GFBC met en œuvre des projets financés par la FAO, pour compléter le logiciel

de traçabilité Pallitrack avec des modules pour créer des passerelles entre les deux logiciels, et pour permettre à tout intéressé de voir l'origine d'une grume à l'aide de son code-barres.



Participant scannant un code-barres sur une grume avec l'application mobile de traçabilité Pallitrack (source GFBC).

Congo

Au Congo, le gouvernement souhaite avancer à grands pas avec la mise en œuvre de l'APV. Les activités se concentrent sur l'élaboration des procédures pour le Système de Vérification de Légalité (le SVL) et l'opérationnalisation d'une application informatique qui a été développée pour centraliser les données et automatiser la délivrance des Autorisations et Certificats FLEGT.

En 2017, dans le cadre de son partenariat avec FRMi pour la mise en œuvre du projet d'« Appui à la mise en œuvre de

l'APV/FLEGT au Congo » financé par l'AFD et DFID, l'ATIBT a facilité plusieurs activités de concertation du secteur privé. Ainsi, le syndicat UNIBOIS a pu organiser des réunions de relecture et de concertation pour des projets de texte de l'avant-projet de loi « Régime Forestier » et des décrets d'application au mois de février. En collaboration avec UNICONGO et UNIBOIS, l'ATIBT a également organisé une concertation au sujet du manuel de procédures pour le traitement de cas de non-respect de la légalité. Lors des ateliers nationaux de concertation et de validation, le secteur privé a proposé des adaptations de texte et les différentes parties prenantes sont tombées d'accord sur une version finale du manuel de procédures.

Au mois d'octobre, l'ATIBT a effectué une mission d'analyse et de concertation pour évaluer si, et comment, le SIVL peut devenir opérationnel pour les sociétés forestières. La version actuelle nécessite encore plusieurs adaptations avant d'être opérationnelle. Ces adaptations porteront sur une meilleure correspondance avec les réalités de terrain, et sur les modalités de saisie de données.

Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, le SPIB a mené une grande campagne de sensibilisation des acteurs privés de la filière bois au processus APV/FLEGT dans toutes les régions forestières entre les mois de mai et d'août. Ces réunions de sensibilisation ont également permis de mieux connaître les acteurs et leurs contraintes vis-à-vis du marché et de la législation. Le SPIB a également mandaté 3 études à partir de septembre : une cartographie des acteurs privés de la filière bois, une étude pour explorer les possibilités de définition d'un nouveau permis forestier (en remplaçant l'ancien périmètre d'exploitation forestière, qui

a été annulé dans le Code Forestier de 2014), et une analyse du Code Forestier pour produire un document de loi annoté. Les conclusions et les recommandations des trois rapports devront permettre :

- d'améliorer la concertation avec le secteur privé, et d'y inclure les différents groupes d'acteurs de la filière bois ;
- d'appuyer le gouvernement dans l'élaboration d'une nouvelle définition de permis forestier ;
- d'expliquer la loi à tous les acteurs, et de proposer des adaptations au Code Forestier et des formulations de décrets d'application sur la base des arguments juridiquement analysés.

Par ailleurs, fin 2017, le SPIB a clôturé son projet FLEGT financé par la Délégation européenne d'Abidjan à travers un atelier de présentation des résultats du projet, auquel les différentes parties prenantes du processus APV/FLEGT ont participé.



Participants à l'atelier de sensibilisation FLEGT à San Pedro en Côte d'Ivoire (source ATIBT)

Gabon

Au Gabon, le processus de négociation d'un APV/FLEGT est au ralenti. Néanmoins les activités préparatoires ont continué, notamment pour la révision de la grille

de légalité, pour le renforcement de la concertation avec les différents groupes d'acteurs privé de la filière bois, et pour préparer le SVL. L'UFIGA a participé à un groupe restreint représentant chacune des parties prenantes du Comité Technique de Concertation (CTC). Ensemble, les participants ont préparé une révision de la grille de légalité en séparant les éléments qui devront plutôt se trouver dans le SVL.

L'UFIGA a également continué à renforcer la communication intersyndicale à travers des réunions de concertation avec les syndicats UFIAG et SIAG au sujet de plusieurs nouvelles mesures gouvernementales. Dans ce même objectif de renforcement de la communication, elle a soumis un projet à la FAO pour mieux inclure les PME gabonaises dans le processus APV/FLEGT.

République Démocratique du Congo

Dans un contexte politiquement et économiquement difficile, le processus APV/FLEGT est un outil important pour renforcer la gouvernance forestière en RDC. Ainsi, et avec de nombreuses contributions de la FIB, la Commission Technique de Négociation (CTN) a complètement revu les deux grilles de légalité, respectivement pour les concessions forestières industrielles et l'exploitation artisanale du bois d'œuvre. La FIB a également contribué à l'élaboration du SVL, basé sur les principes de la grille de légalité des concessions forestières industrielles. Et enfin, toujours dans le même objectif, la liste des produits à soumettre à l'autorisation FLEGT a été actualisée.

Depuis le mois de septembre, la FIB met également en œuvre un projet financé par le Programme FAO-UE FLEGT. L'objectif principal de ce projet est d'améliorer la compréhension par les acteurs non-étatiques sur les dispositifs normatifs et réglementaires régissant la chaîne d'approvision-

nement du bois dans chaque province de la RDC. Dans ce cadre, la FIB a constitué un comité d'experts juridique qui a collecté et analysé les textes normatifs et réglementaires. Lors des ateliers de sensibilisation organisés par la FIB dans les provinces Maindombe, Equateur, Tshopo et Kongo-central, les textes réglementaires applicables à l'exploitation forestière seront expliqués aux participants.

L'intensité des activités pour la négociation ou la mise en œuvre d'un APV dépend fortement de la situation politique et économique d'un pays. Ceci compte aussi pour l'élaboration de nouveaux textes réglementaires. Au cours de l'année 2017 par exemple, deux des pays cibles des projets FLEGT et REDD (le Gabon et la Côte d'Ivoire) ont connu un changement de Ministre en charge des forêts. Et dans ces deux pays, nous avons vu le processus APV au ralenti pendant une période de l'année. Si les moyens sont disponibles, les associations professionnelles peuvent en ce moment choisir de préparer la prochaine phase d'activités nationales, par exemple en faisant une étude qui permet d'orienter l'élaboration d'une nouvelle procédure ou d'un nouveau texte réglementaire. Le projet FLEGT mis en œuvre par le SPIB en Côte d'Ivoire, grâce à une subvention de l'Union européenne, a pu effectuer 3 études à cet effet.

LES PERSPECTIVES DES PROCESSUS APV 2018 ET LES CONTRIBUTIONS PLANIFIÉES DES PROJETS FLEGT DU SECTEUR PRIVÉ

Les perspectives pour l'année 2018 s'annoncent prometteuses. Avec ses partenaires, l'ATIBT va élargir le champ des activités dans deux domaines :

- 1 La certification privée des entreprises, grâce à un appui de la phase II du Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF) financé par le KfW ;**
- 2 La participation des PME au processus APV/FLEGT, via les projets individuels des syndicats financés par le Programme FAO-UE FLEGT.**

En 2018, il est prévu :

- de mettre en place une sensibilisation à des sujets liés au processus APV/FLEGT et à la certification ;
- d'établir des cartographies des acteurs privé de la filière bois, et de leurs représentations associatives ;
- de renforcer la communication intersyndicale ;
- d'appuyer la concertation préalable avec les acteurs du secteur privé pour l'élaboration ou la révision:
 - des grilles de légalité ;
 - des procédures du SVL ;
 - des textes d'application réglementaire ;
 - et des autres textes normatifs liés à l'exploitation forestière et/ou l'industrie du bois.
- d'identifier des sociétés candidates à la certification (légalité, FSC, PAFC) et de faciliter leur participation au programme PPECF ;
- d'appuyer les diagnostics de conformité au standard de certification choisi par les sociétés candidates ;
- d'appuyer le développement et/ou l'opérationnalisation de systèmes nationaux de traçabilité ;
- de démarrer des activités pilotes pour approvisionner les artisans nationaux avec du bois provenant des industries.

BILAN ET PERSPECTIVE DES ACTIVITÉS DES PROJETS FLEGT-REDD+ POUR LE RBUE

L'un des objectifs du projet FLEGT-REDD+ est de contribuer à une mise en œuvre harmonisée du RBUE dans les pays importateurs de bois africains et de valoriser les efforts en matière de gestion responsable dans les pays producteurs, et il consacre pas moins de deux volets sur le RBUE.

Timber Trade Portal

Le premier volet propose de faciliter la

mise en œuvre du RBUE par la mise à disposition des informations pertinentes à destination des acteurs concernés par **l'animation d'une plateforme d'informations RBUE** internet pour répondre aux besoins d'informations des importateurs. **Un partenariat a été signé entre ATIBT et ETTF afin de fusionner leurs plateformes**, et un contrat a été signé avec Form International pour la mise à jour



et les adaptations du site « Timber Trade Portal » (voir également notre article à la page 25). La plateforme Timber Trade Portal sera complètement restructurée et traduite en français et les profils des 23 pays producteurs seront mis à jour. Les contacts et échanges seront maintenus avec les partenaires pour développer des synergies avec les autres initiatives existantes en vue d'une possible fédération de celles-ci et une mutualisation des efforts. Les exigences de visibilité de projets et de bailleurs y seront intégrées (dans une page dédiée) et une rubrique d'actualités relative au RBUE sera ajoutée et animée. Des pages seront également ajoutées pour présenter les différentes régulations incitant à la lutte contre le commerce bois illégal (RBUE, Lacey Act, Australian prohibition bill, etc), les différentes certification et liens pour obtenir les informations, et une cartographie des différentes initiatives de plateforme en ligne de mise à disposition d'informations pour la mise en œuvre du RBUE.

La recherche de financement supplémentaires et la définition d'un mécanisme viable de mise à jour de la plateforme seront également poursuivies.

Plaidoyer et sensibilisation des acteurs européens

L'autre volet RBUE du projet consiste à accroître la prise de conscience au niveau Européen de l'importance d'une harmonisation des approches nationales pour la mise en œuvre du RBUE et à l'importance de s'appuyer sur la valeur des certi-

ficats forestiers qui incluent des critères de légalité et qui font l'objet d'une vérification indépendante. En 2017, les activités concernant cette composante ont d'avantage consistées à analyser les besoins et possibilités d'actions adaptées qui sont maintenant définies pour la dernière phase du projet (2018-2019).

Outre le suivi et le partage les informations sur la mise en œuvre du RBUE, des activités de plaidoyer et de communication seront menées auprès des acteurs européens du RBUE pour harmoniser la connaissance de la certification et sa prise en compte dans le RBUE au travers :

- d'une **campagne de sensibilisation à destination des acteurs Européens** (autorités compétentes, fédérations et grands acheteurs de bois tropical africain, Commission Européenne, organismes de contrôle) sur le rôle des certifications privées et la prise en compte des aspects légaux, sociaux (interne et externe) et environnementaux (biodiversité), et leur utilité dans l'exercice de la Diligence Raisonnée, ainsi que sur l'usage des sources d'information disponibles (tel que le Timber Trade Portal) ;
- de **voyages d'étude des parties européennes dans les pays producteurs d'Afrique Centrale** pour rencontrer les parties prenantes des pays producteurs, visiter des sites de production certifiée et non certifiés, comprendre la traçabilité des produits forestiers, visiter des sites d'initiatives de conservation de la biodiversité.

BILAN ET PERSPECTIVE DES ACTIVITÉS DES PROJETS FLEGT-REDD+ POUR LE PROCESSUS REDD+

La première des six composantes du projet FLEGT-REDD+ concerne la participation du secteur privé forestier au mécanisme REDD+, et a pour objectif d'intégrer les opportunités de projets du secteur privé dans ce mécanisme, via des études et des projets pilotes. Une « **étude d'opportunité du mécanisme REDD+ pour le secteur forestier privé** » (disponible sur le site internet de l'ATIBT, publiée en janvier 2017 et présentée lors du forum ATIBT à Dubaï en mars 2017) a malheureusement conclu que la certification carbone n'est, actuellement, pas une opportunité intéressante pour les acteurs privés de la filière bois, en raison notamment d'un marché carbone peu porteur et d'investissements trop lourds.

Il a donc été choisi d'orienter **les activités REDD+ sur l'analyse des opportunités de plantations innovatrices** pour faire évoluer le modèle des concessions forestières. **Trois sujets d'étude** ont donc été définis pour appuyer l'élaboration de concepts de projets pilotes pour des plantations innovatrices en matière de besoins en bois d'œuvre, bois de chauffe et produits agricoles :

- Étude sur l'utilisation de plantation d'essence forestière d'ombrage dans les zones agricoles (cacao)
- Étude de capitalisation des acquis de l'expérience de plantations de bois d'œuvre en Côte d'Ivoire
- Étude de l'état des lieux et de l'analyse du contexte juridique pour l'intégration de plantation et reboisements dans les concessions de forêts naturelles

Trois bureaux d'études (respectivement le consortium Oréade-Brèche/Kinomé, FRMi et Terea) ont été sélectionnés par appel d'offres et contractualisés pour la mise en œuvre de ces études. Ces études seront

finalisées au mois d'avril 2018 et seront restituées lors d'événements en 2018 (atelier en Côte d'Ivoire et Racewood au Gabon). Par la suite, des opportunités d'accompagner le montage de projets (agroforestiers, plantations, valorisation des essences secondaires, PFNL) seront identifiés et évalués en 2018 pour envisager un accompagnement au montage de tels projets.



Au-delà du projet FLEGT-REDD, cette initiative s'inscrit dans une réflexion plus large menée par l'ATIBT et ONFI et visant à proposer une voie pour contribuer à faire évoluer le modèle des concessions forestières en vue de faire de la forêt tropicale humide un levier durable du développement des populations et des territoires, notamment au travers de l'agroforesterie. Nous faisons également référence à cette perspective dans notre point sur l'Agroforesterie page 57 et rappelons que le Congrès Mondial d'Agroforesterie aura lieu à Montpellier, du 20 au 25 mai 2019. <https://agroforestry2019.cirad.fr/>

14 LES PERSPECTIVES 2018

L'AGROFORESTERIE : UN ENJEU ESSENTIEL POUR LES PROCHAINES ANNÉES

© Cirad, F. Pinard



Au Kenya, les exploitations intensives de caféiers ont fini par s'épuiser faute d'engrais trop coûteux. Les agriculteurs, obligés de diversifier leurs productions, ont introduit des arbres dans leurs cultures.

L'agroforesterie est une forme d'exploitation consistant à associer généralement une plante pérenne principale (arbres de bois d'œuvre, mais aussi café, cacao, hévéa, cocotier, fruitier, etc.) avec d'autres arbres, d'autres plantes (éventuellement des annuelles), des PFNL (Produits Forestiers Non Ligneux issus des arbres ou non) et potentiellement des pâturages et productions animales. Les arbres associés peuvent être des arbres à bois de feu pour l'énergie locale domestique et des arbres à bois de valeur et haute valeur ajoutée (Teck, Acajou, etc.) Sous les tropiques, ces systèmes parfois très anciens sont généralement des agroforêts ou systèmes complexes, avec plusieurs

strates d'arbres de différentes natures (la culture principale, des fruitiers, des arbres à bois d'énergie et des arbres à bois de valeur).

Les avantages des systèmes agroforestiers sont nombreux

- une meilleure efficacité économique par la diversification des productions et une meilleure résilience, en particulier par rapport à la volatilité des prix des produits ;
- une meilleure efficacité environnementale en termes d'érosion, de gestion de l'eau dans les parcelles, de maintien de la biodiversité, d'interactions positives inter-espèces etc.

Un des autres avantages importants des systèmes agroforestiers est la possibilité de pouvoir intégrer généralement entre 50 et 200 arbres associés, donc potentiellement aussi des essences à bois de valeur, sans impact sur la production de la plante associée, ou avec une gestion raisonnée permettant une exploitation moins intensive, mais plus longue dans le temps (cas du café et du cacao par exemple), ce qui implique des stratégies d'exploitation différenciées selon les producteurs. Les arbres à bois nécessitent un minimum d'entretien pendant les premières années immatures de la plante associée principale, entre 3 et 6 ans, puis bénéficient d'un environnement protégé et favorable à une bonne croissance jusqu'à l'abattage, qui coïncide avec la fin de vie de la plante principale.

En conclusion, et selon Eric Penot, du Cirad, on peut dire que la production d'arbres à bois de valeur dans les systèmes agroforestiers peut se faire à grande échelle avec un petit nombre d'arbres à l'hectare, qui profiteront de la bonne gestion des cultures principales. Ces arbres s'intègrent donc bien dans les systèmes agroforestiers actuels. C'est une production d'avenir pour de nombreux petits planteurs, mais aussi pour les grandes et moyennes exploitations désireuses de constituer facilement un capital important en fin de cycle.

Trois études ont été lancées fin 2017 par l'ATIBT sur des thématiques concernant l'agroforesterie et les plantations de bois d'œuvre sur l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale. Leurs résultats nous seront communiqués au cours du premier semestre 2018 ; ils serviront à poursuivre cette réflexion amorcée en 2016, dont les

premiers pas ont été effectués conjointement avec l'ONFI. À moyen terme, et compte tenu de l'importance croissante que vont acquérir ces questions agroforestières pour l'ATIBT et ses partenaires, l'objectif est la constitution d'une commission de travail.

Cette réflexion s'organiserait dans un premier temps au sein d'un groupe de travail, afin de tester l'intérêt des différents participants et de valider la pertinence d'une telle approche, compte tenu de différents facteurs : intérêt des entreprises forestières pour cette diversification, complémentarité avec leur modèle, facteurs techniques, organisationnels, financiers et réglementaires (notamment le foncier) susceptibles de rendre possibles des engagements de leur part. Les participants à cette réflexion viendront de différents horizons : bureaux d'études, centres de recherche, professionnels, entreprises forestières, sociétés de plantations, etc.

FORMATION : RAPPROCHEMENT AVEC LE RIFFEAC POUR LA SUITE DU PROJET PARAFE



Dotée de sa commission formation réactivée, et avec pour perspective la reprise active des formations au sein de l'ATIBT par notre équipe de formateurs, l'ATIBT été contactée par l'Agence Française de Développement pour participer à la réflexion sur les suites à donner au projet PARAFE (Projet d'Appui au Renforcement de l'Adéquation Formation Emploi) en Afrique Centrale, afin de consolider le travail engagé dans ce projet.

Un rapprochement avec le RIFFEAC (Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l'Afrique Centrale) est prévu courant 2018.

L'ATIBT, acteur stratégique et acteur de confiance à la fois auprès des entreprises privées, des institutions étatiques et des organismes de formation, est très enthousiaste de cette perspective.

LA CITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ATIBT est installée depuis plusieurs années sur le site historique du Jardin d'Agronomie Tropicale de Paris (JATP), à Nogent-sur-Marne. Cet endroit fut le premier site du CTFT (Centre technique forestier tropical) avant l'unification des départements du Cirad à Montpellier (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement).



Aujourd'hui, les **18 institutions présentes sur le Campus du JATP, dédiées au développement durable et à la coopération internationale**, ont la volonté de créer un lieu de capitalisation, de partage et d'approfondissement scientifique sur le développement durable : **la Cité du Développement Durable**.



L'ATIBT a pensé qu'il était très positif de se joindre à cette initiative en raison des objectifs poursuivis par ses membres. Cette

idée de Cité du Développement Durable s'appuie sur un diagnostic commun selon lequel les nouveaux accords internationaux et les nouveaux agendas (ODDs, Accord de Paris, Objectifs d'Aichi, Cadre de Sendai, New Urban Agenda, etc.) entérinent la nécessité d'inventer de « nouveaux modes de développement » dans une perspective de durabilité et d'équité.

Les principaux objectifs de la Cité du Développement Durable sont :

- proposer une approche intégrée des risques de non-durabilité du développement, que ceux-ci proviennent des enjeux liés aux « biens publics globaux », de la dégradation des environnements locaux et globaux (changement climatique), de la pauvreté et des inégalités croissantes ou de la mondialisation;
- améliorer la prise en compte par les décideurs des pratiques innovantes des acteurs du développement et des acquis scientifiques de la recherche et des pouvoirs publics, du secteur privé marchand, des ONG/ESS, des citoyens...
- améliorer la prise en considération des demandes locales, par des méthodes favorisant l'inclusion de toutes les parties prenantes dans les programmes et les projets;
- renforcer la présence française dans les arènes des débats internationaux : COP, GIEC, IPBES, AIE, FAO, UE, Banque mondiale, UNEP, UNDP, G20;
- construire un outil de partage des savoirs de « terrain » et des savoirs scientifiques sur des thèmes d'intérêt commun de façon à décloisonner le « monde du développement » et fédérer les différentes catégories d'acteurs au service d'un développement inclusif (recherche-enseignement, pouvoirs publics, secteur privé marchand, ONG/ESS, citoyens...).



La cité du développement durable a fait son entrée en scène à l'occasion du salon Producteur, consacré aux acteurs et aux solutions de l'économie durable, les 4 et 5 avril 2018, avec un stand tenu par les différents acteurs qui la composent. Elle se fera ensuite mieux connaître lors de diverses manifestations, dont le festival Les Tropikantes, qui se déroulera le 21 septembre au Jardin d'Agronomie Tropicale de Paris, à Nogent-sur-Marne.

L'ATIBT ŒUVRE POUR UNE APPROCHE RÉGIONALE DES SYSTÈMES DE CERTIFICATION PAFC

L'idée d'une certification pan-africaine est née au début des années 2000, notamment dans un contexte où la certification peinait à se développer en Afrique centrale (alors même que la certification de gestion forestière durable visait prioritairement les forêts tropicales).

Dans ce contexte, en 2001, des principes, critères et indicateurs de gestion durable des forêts d'Afrique centrale ont été définis dans le cadre de l'Organisation Africaine du Bois (OAB). L'année suivante, l'atelier régional de Libreville préconisait une démarche commune pour les différents Etats d'Afrique centrale, baptisée PAFC (Pan African Forest Certification) avec des

déclinaisons nationales. **Le PAFC Gabon, ou système gabonais de certification forestière, est le premier système de certification reconnu par le PEFC Council dans le Bassin du Congo en 2009.** Le système a été révisé en 2012 et la reconnaissance par le PEFC a été reconduite en 2014. Il est actuellement en finalisation de mise en œuvre (démarche d'accréditation d'un organisme de certification afin de pouvoir faire des audits) grâce à des financements IFH et PEFC. **En avril 2018, la société CEB-Precious Woods a obtenu le premier certificat PAFC Gabon.**

Au Cameroun, **le PAFC Cameroun est membre du PEFC depuis 2007. Son système est en phase d'évaluation** par le

PEFC Council et la mise en œuvre serait financée par le PPECF. Les premiers audits sont attendus pour fin 2018.



*Signature du protocole d'accord entre
le Congo, le PEFC et l'ATIBT
Helsinki - 15 novembre 2017*

Au Congo, une étude d'opportunité de développement d'un système national a été réalisée par le cabinet Oréade Brèche, et le **PAFC Congo est devenu membre du PEFC en 2017**. Cette initiative bénéficie du soutien du gouvernement congolais et de l'ATIBT. Un protocole d'accord entre la République du Congo, PEFC et l'ATIBT, relatif à l'appui pour la mise en place du PAFC Congo a été signé à Helsinki le 15 novembre 2017, à l'occasion de l'Assemblée Générale du PEFC.

L'ATIBT et ses partenaires (notamment les syndicats forestiers UFIGA, au Gabon, et UFIGA, au Cameroun) sont fortement engagés dans le développement de ces schémas nationaux de certification,

convaincus de l'intérêt d'élargir l'offre de certification de gestion durable pour améliorer la gestion des forêts du Bassin du Congo.

Grâce à un financement obtenu auprès d'IDH, l'ATIBT finance les audits initiaux de trois entreprises au Gabon, qui permettront de valider le processus d'accréditation et de finaliser la reconnaissance par le PEFC Council. L'un a eu lieu en septembre 2017 chez CEB Precious Woods, les autres suivront en 2018.

Le prochain développement majeur porté par l'ATIBT est de proposer une **approche régionale pour le développement des systèmes de certification PAFC**. Cette initiative, reposant sur une capitalisation des expériences au Gabon, Cameroun et Congo, aura pour objectif de simplifier, et donc de diminuer, les coûts de développement du système et les coûts d'accréditation, et d'harmoniser les exigences afin de renforcer la visibilité et la crédibilité du système. L'objectif général est de développer une alternative pour la certification de la gestion durable des forêts africaines, en rendant la certification accessible et efficace pour tous les types d'opérateurs, en l'adaptant au contexte du Bassin du Congo. Un projet a donc été déposé dans ce sens auprès du PPECF pour obtenir le financement nécessaire au développement d'un système régional.

ATIBT & SNCF RÉSEAU : UNE COLLABORATION VOUÉE À LA DURABILITÉ ET À LA CERTIFICATION

Membre de l'ATIBT depuis 2016 et utilisateur de bois pour les traverses et les bois d'appareils, SNCF Réseau consomme chaque année environ 13 000 m³ de bois tropicaux. Il s'agit essentiellement d'Azobé, en raison de sa dureté et de sa durabilité naturelle, qui permettent son usage sans traitement à la créosote (hors aubier),

substance que l'Union Européenne prévoit d'interdire en 2021. Le bois tropical est particulièrement utilisé pour les zones d'aiguillage et les ouvrages d'art, où les contraintes sont particulièrement sensibles et les manipulations des traverses par le personnel nombreuses et plus complexes.



Pour accompagner l'entreprise dans sa politique bois, l'ATIBT travaille avec Patrizia Gregori, chef de projet empreinte environnementale de la voie ferrée chez SNCF Réseau. En 2017, la politique d'achat a été modifiée pour respecter le principe de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). Dans ce cadre, le cahier des charges pour l'acquisition de bois tropicaux a été revu, en concertation avec les experts SNCF et ATIBT. À partir de 2018, la SNCF compte acheter du bois non seulement légal, mais aussi écocertifié FSC ou PAFC (la nouvelle déclinaison du label PEFC en Afrique), en relation directe avec les scieurs et forestiers du bassin du Congo.

Cette nouvelle approche a conduit le groupe SNCF à mettre en place une procédure de diligence raisonnée, avec des formations internes sur la traçabilité et la certification, et un ensemble d'actions de sensibilisation du personnel à l'utilisation de bois issus de forêts gérées durablement. Une coopération est engagée avec l'ATIBT pour se rapprocher des forestiers africains, et du WWF pour promouvoir la démarche d'achat responsable de la SNCF, afin d'inciter les opérateurs à se tourner vers la certification et à assurer un approvisionnement en bois certifié suffisant.

L'appel d'offres lancé l'été dernier par la SCNF pour l'approvisionnement en Azobé vise aussi l'achat d'autres essences susceptibles d'être utilisées comme bois sous rails.

Dans cette optique, la SNCF soutient le programme de recherche LKTS 2020 (*Lesser Known Timber Species*) de l'ATIBT sur la diversification des essences. Ces nouvelles essences doivent permettre de répondre à la demande en bois sans mettre en danger le renouvellement de l'Azobé et en valorisant au mieux la ressource forestière très diverse du bassin du Congo.



Dans le cadre des actions des sensibilisation des cadres de la SNCF à la réalité de la gestion durable des forêts, telle qu'elle est mise en pratique dans les concessions certifiées membres de l'ATIBT, un voyage est organisé début 2018 au Gabon. Cette initiative sur le terrain sera suivie au cours de l'année par la participation de la SNCF au Gabon WoodShow en juin et par des actions de communication SNCF, telles que la journée du bois durable dans les locaux de la SNCF, et des réunions avec Railponsible, l'organisation internationale des acheteurs des compagnie ferroviaires, et l'Union internationale des chemins de fer (UIC).

LE RACEWOOD AU SEIN DU GABON WOODSHOW : UN DOUBLE ÉVÉNEMENT MAJEUR DANS LE BASSIN DU CONGO EN JUIN 2018



De la même manière que le Forum de l'ATIBT s'était organisé en parallèle du Dubai WoodShow en mars 2017, notre prochain Racewood, du 20 au 22 juin 2018, s'adossera à un nouveau grand salon du bois, le Gabon Woodshow.

En quelque sorte le pendant africain du Forum ATIBT, le Racewood est un moment d'échanges sur les évolutions de la filière bois organisé par l'ATIBT dans un pays producteur du bassin du Congo. Ses dernières éditions se sont tenues en 2004 à Libreville (Gabon), en 2006 à Accra (Ghana), en 2010 à Douala (Cameroun) et en 2011 à Pointe Noire (Congo).



14 ans plus tard, le Racewood revient au Gabon, au jardin botanique de Libreville. Il sera hébergé au sein du Gabon WoodShow, Salon du Bois & de la Technologie, qui constituera l'occasion de rencontrer les professionnels du bois et de découvrir les machines de transformation du bois de dernière génération. La première édition de ce salon est organisée par le même prestataire que celui du Dubai WoodShow,

partenaire du Forum de l'ATIBT à Dubaï, avec le soutien de la GSEZ, la zone économique spéciale du Gabon, et la société Olam. L'ATIBT y tiendra un stand groupé avec les syndicats forestiers membres de l'Association UFIGA (Gabon), FIB (RDC), SPIB (Côte d'Ivoire), GFBC (Cameroun), et Unibois et Unicongo (Congo).

Pendant ces trois jours de salon, le Racewood va rassembler une centaine d'entreprises européennes et africaines autour de quatre thèmes :

- les atouts de la filière bois en Afrique dans le contexte des nouvelles règles internationales du marché
- l'offre de produits certifiés des producteurs africains engagés dans la certification forestière durable
- la dynamique du secteur forestier et des industries de transformation au niveau régional
- le développement des marchés locaux et de la construction-bois en Afrique



Nous comptons sur ce double événement pour renforcer nos liens avec nos partenaires et les différentes parties prenantes de la filière forêt-bois en Afrique, et nous vous attendons nombreux pour y contribuer.

L'ATIBT tient particulièrement à remercier les partenaires techniques et financiers qui ont contribué à différents niveaux aux projets de l'ATIBT.



AFD (Agence Française de Développement)
Christophe DU CASTEL
Emmanuel FOURMANN
5, Rue Roland Barthes
75598 PARIS CEDEX 1 - FRANCE
ducastelc@afd.fr / fourmanne@afd.fr
Tél +33 (0)1 53 44 33 10
Fax +33 (0)1 53 44 38 66
www.afd.fr



FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial)
Aurélien AHMIM-RICHARD
5, Rue Roland Barthes
75598 PARIS CEDEX 13 - FRANCE
ahmim-richarda@afd.fr
Tél +33 (0)1 53 44 32 78
www.afd.fr



Banque Mondiale
Valerie HICKEY
1818 H Street, NW Washington, DC
20433 ÉTATS-UNIS
vhickey@worldbank.org
Tél +36343 / 1-202-473-6343
www.worldbank.org



GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH)
Herbert CHRIST
Friedrich Ebert Allee, 40
53113 Bonn - ALLEMAGNE
herbert.christ@giz.de
Tél +49 61 96 79 12 82
Fax +49 61 96 79 73 33
www.giz.de



BMZ (Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung)
Lena Siciliano BRETAS
Federal Ministry for Economic Cooperation and Development - Division 122 - Rural development, lands rights, Forests
Dahlmannstr. 4
53113 Bonn - ALLEMAGNE
Tél : +49 228 5353864
Lena.Bretas@bmz.bund.de
www.bmz.de



IDH (Dutch sustainable trade initiative)
Nienke STAM
Arthur van Schendelstraat 500
3511 MH Utrecht - P.O. Box 1241,
3500 BE UTRECHT - PAYS-BAS
Stam@idhtrade.org
Tél +31 (0) 6 5286 2393
www.idhsustainabletrade.com



Commission Européenne / DEVCO
François BUSSON
International Cooperation and Development - C2 Unit : Environment, Natural Resources, Water
Rue de la loi, 41
B-1049 Bruxelles - BELGIQUE
francois.bussan@ec.europa.eu
Tél +32 229-68590



KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau)
Martin BOSTROEM
Palmengartenstrasse, 5-9
6325 Frankfurt am Main - ALLEMAGNE
martin.bostroem@kfw.de
Tél +49 69 74 31 4090
www.kfw.de



DFID
Julia FALCONER
1 Palace Street SW1E 5HE
London - ANGLETERRE
j-falconer@dfid.gov.uk
Tél +44 1355 84 3132



MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL

MEAE (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères)
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères - Sous-direction de l'environnement et du climat
Pôle Biodiversité-Forêts-Océans
Philippe DELETAÏN
Catherine BODART
27, Rue de la Convention
75732 Paris CEDEX 15 - FRANCE
philippe.deletain@diplomatie.gouv.fr
catherine.bodart@diplomatie.gouv.fr
Tél +33 (0)1 43 17 62 53
Tél +33 (0)1 43 17 71 68



EFI (European Forest Institute)
Jussi VIITANEN
FLEGT and REDD Facilities
80100 Joensuu - FINLANDE
jussi.viitanen@efi.int
Tél +35 6 73 27 28 02
www.efi.int



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT
RURAL

MAA (Ministère de l'Agriculture, et de l'Alimentation)
Cécilia DIDIERJEAN
celia.didierjean@agriculture.gouv.fr
Chargée de mission «FLEGT et Règlement Bois de l'Union Européenne»
3, rue Barbet de Jouy
75007 PARIS Cedex 07 - FRANCE
Tél +33(0)1 49 55 40 94



FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)
Robert SIMPSON
Viale delle Terme di Caracalla,
00153 Roma - ITALIE
robert.simpson@fao.org
Tél +240 22 20 55 416
www.fao.org



OIBT (Organisation Internationale des Bois Tropicaux)
Sheam SATKURU
International Organizations Center,
5th Floor Pacifico-Yokohama, 1-1-1,
Minato-Mirai, Nishi-ku,
Yokohama, 220-0012 - JAPON
satkuru@itto.int
Tél +81-45-223-1110
Fax +81-45-223-1111



COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale)
Raymond NDOMBA NGOYE
BP: 20818 Yaoundé
CAMEROUN
Tél +237 222 21 35 12 / 677 42 42 94
Fax +237 222 21 35 12
comifac@comifac.org



SNCF RÉSEAU
Patrizia GREGORI
6 avenue François Mitterrand
93574 La Plaine Saint Denis - FRANCE
patrizia.gregori@reseau.sncf.fr
TEL : +33 (0)1 41 62 02 67
www.sncf-reseau.fr



POUR UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS TROPICALES

ATIBT - Jardin d'agronomie tropicale de Paris
45 bis, avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne CEDEX - FRANCE
Tél. +33 1 43 94 72 64 - Fax. +33 1 43 94 72 09